

Commune de CHÂTEAUDUN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2021 à 20h30

PROCES-VERBAL

Etaient présents

Monsieur Fabien VERDIER, maire,
Madame Arlette LECOUSTRE, Madame Florence BRIAND, Madame Marianne FERRE, Monsieur Khalid KHAMLACH, Madame Joëlle AUVRAY-TRAVERS, adjoints au maire,

Monsieur Gérald MACHUREZ, Monsieur Jean-Marc GAUDICHAU, Monsieur Didier LEMOINE, Monsieur Bruno LABELLE, Madame Hanane TAG, conseillers municipaux délégués,

Madame Mihaela BLANLOEIL, Monsieur Nicolas BELHOMME, Madame Céline RODRIGUES, Madame Isabelle BOTCAZOU, Monsieur Didier HUGUET, Madame Ghizlan CHOUAYB, Monsieur Jérôme PHILIPPOT, Madame Elisabeth MEYBLUM, Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI, Madame Sihame KHALIL, Monsieur Clément POIRIER, Monsieur Christophe SEIGNEURET, Madame Cécile SIHOU, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés

Monsieur Sofiane SOHBI BALLAG (pouvoir à Madame Joëlle AUVRAY-TRAVERS), Monsieur Rodolphe LANGLAIS (pouvoir à Madame Florence BRIAND), Madame Amandine OUFKIR (pouvoir à Madame Arlette LECOUSTRE), Monsieur Pascal BEAUVILLAIN (pouvoir à Madame Hanane TAG), Madame Julie KABAN (pouvoir à Madame Arlette LECOUSTRE), Monsieur Frédéric BOIRE (pouvoir à Monsieur Jean-Marc GAUDICHAU), Madame Stéphanie THOMAS (pouvoir à Monsieur Fabien VERDIER), Monsieur Nazim KUZUOGLU (pouvoir à Monsieur Fabien VERDIER), Monsieur Thierry MARTIN (pouvoir à Monsieur Christophe SEIGNEURET).

Secrétaire de séance

Madame Mihaela BLANLOEIL

L'an deux mil vingt-et-un, le 24 février à 20h30, le conseil municipal s'est réuni dans la salle municipale Gaston Couté sur la convocation qui lui a été adressée les 16 et 17 février 2021, sous la présidence de Monsieur Fabien VERDIER, Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Fabien VERDIER
Maire de Châteaudun

Le compte-rendu de la séance du 24 février 2021 a été affiché le 25 février 2021 sous le porche de la mairie, conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884.

Fabien VERDIER
Maire de Châteaudun

Approbation du procès-verbal des séances des 26 novembre et 17 décembre 2020

Installation de Madame Isabelle BOTCAZOU en tant que conseillère municipale

- **Ressources humaines**

- Nouveaux cadres d'emplois éligibles – R.I.F.S.E.E.P.,
- Service National Universel – Mise en place du dispositif,
- Augmentation du temps de travail de poste à temps non complet,
- Création de poste – Gardien brigadier – Police municipale,
- Création de poste – Agent du patrimoine – Avancement de grade,
- Accroissement d'activité.

- **Finances**

- Rapport d'Orientations Budgétaires 2021,
- Avenant convention remboursement des fluides – Ville/Communauté de Communes du Grand Châteaudun – Ecole de musique,

- **Enseignement**

- U.L.I.S. – Participation de la Ville 2019-2020,
- O.G.E.C. – Participation de la Ville 2020-2021.

- **Famille/Petite enfance**

- P.I.J – Convention de financement et d'objectifs – C.A.F.,
- R.A.M. – Convention de financement et d'objectifs – Prestation de services – C.A.F.

- **Transition écologique**

- Vélo à Assistance Electrique – Règlement – Aide locale pour acquisition,
- Borne de recharge pour voiture électrique - Convention S.D.E.

- **Affaires générales**

- Licence IV – Hôtel Saint Michel – Acquisition,
- Marché de prestation de tontes de pelouses,
- Aéro-club de Châteaudun – Demande de subvention exceptionnelle,
- Société Protectrice des Animaux du Pays Dunois – Convention de fourrière animale,
- Gestion Urbaine de Proximité – Convention Etat et Office Public de l'Habitat,
- Convention de délégation de l'eau – Convention Communauté de Communes du Grand Châteaudun.
- Adhésion – Association « Musée en Centre-Val de Loire »

- **Culture**

- Musée – Convention de prêt musée ISSY LES MOULINEAUX – Tableau « La barricade tournée »,
- Musée – Convention de prêt musée BLOIS – Blaireau spécimens naturalisés et maquette,
- Musée – Avenant numéro 2 musée de LOIGNY LA BATAILLE - Médaille.

Porté à connaissance des décisions

Monsieur le Maire : *merci à tous et à toutes d'être présents ce soir pour la séance du conseil municipal salle Gaston Couté. Merci aussi aux Dunoises et aux Dunois qui nous écoutent et qui nous voient à travers le Facebook Live.*

Je vous invite à la plus grande prudence par rapport à la pandémie que nous sommes en train de traverser.

Je rappelle que nous avons le droit à deux pouvoirs par personne et que le quorum est à un tiers selon la loi de novembre 2020.

J'en profite pour vous dire que l'on retire une délibération sur le 4L TROPHY pour l'association 4L BROTHERS, l'association qui devait participer à cette compétition.

Cette dernière est annulée du fait de la COVID, donc, il n'y a pas lieu de donner une subvention.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES 26 NOVEMBRE ET 17 DECEMBRE 2020

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal des 26 novembre et 17 décembre 2020.

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame Ghizlan CHOUAYB qui s'abstient.

Approuve le procès-verbal des séances des 26 novembre et 17 décembre 2020.

DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE ET INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la démission, pour des raisons personnelles, de Madame Christine RIVAULT de son mandat de conseillère municipale à compter du 21 janvier 2021, il convient, conformément à l'article L 270 du Code Électoral, de procéder à l'installation de Madame Isabelle BOTCAZOU, candidate issue de la même liste et suivante sur la liste « CHATEAUDUN 2020 ».

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Prend acte de cette nomination.

Monsieur le Maire : *peut-être Madame BOTCAZOU je vous laisse vous présenter et dire un petit mot.*

Madame BOTCAZOU : *bonjour à tous et à toutes et merci de m'accueillir au sein du conseil. Je remercie monsieur Fabien VEDIER de m'avoir fait confiance et j'espère que l'on travaillera ensemble de concert au service des Dunois*

Je me présente, je m'appelle Isabelle BOTCAZOU, j'ai 52 ans, je travaille à la CPAM des Yvelines.

Quoi dire de plus ? Je ne sais pas, si vous avez des questions, n'hésitez pas, mais là, j'avoue que je ne sais pas trop quoi vous dire de plus.

Monsieur le Maire : *merci Madame BOTCAZOU. On peut l'applaudir.*

COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L.270 du Code Électoral, il y a lieu de remplacer Madame Christine RIVAULT, démissionnaire, dans les commissions municipales dont elle faisait partie par Madame Isabelle BOTCAZOU.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Prends acte et arrête pour la durée du mandat municipal, la nouvelle composition de la commission « Ressources », de la manière suivante, étant ici précisé que la composition des autres commissions municipales reste inchangée :

COMMISSION RESSOURCES

Madame LECOUSTRE,
Madame THOMAS,
Monsieur KUZUOGLU,
Madame RODRIGUES,
Madame KABAN,
Madame BOTCAZOU,
Monsieur HUGUET,
Madame KHALIL,
Monsieur MARTIN.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – REMPLACEMENT D'UN DELEGUE

Monsieur le Maire indique que par délibération numéro 2020-184 en date du 21 juillet 2020, Madame Christine RIVAULT avait été désignée comme membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Suite à sa démission de son mandat de conseillère municipale, il doit être procédé à l'élection d'un nouveau représentant du conseil municipal pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, cette élection est faite au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il est ici précisé que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter à main levée.

Est candidate : Madame Isabelle BOTCAZOU

A l'issue du scrutin, et à l'exception de Madame Ghizlan CHOUAYB qui s'abstient, Madame Isabelle BOTCAZOU est déclarée élue pour la durée du mandat municipal pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux en remplacement de Madame Christine RIVAULT. Etant ici précisé que les autres membres de la commission consultative des services publics locaux restent inchangés.

LYCEE EMILE ZOLA – REMPLACEMENT D'UN DELEGUE

Monsieur le Maire indique que par délibération numéro 2020-198 en date du 21 juillet 2020, Madame Christine RIVAULT avait été désignée comme déléguée pour siéger au sein du conseil d'administration du lycée Emile Zola.

Suite à sa démission de son mandat de conseillère municipale, il doit être procédé à l'élection d'un nouveau délégué du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du lycée Emile Zola.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, cette élection est faite au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il est ici précisé que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter à main levée.

Est candidate : Madame Isabelle BOTCAZOU

A l'issue du scrutin, et à l'exception de Madame Ghizlan CHOUAYB qui s'abstient, Madame Isabelle BOTCAZOU est déclarée élue pour la durée du mandat municipal pour siéger au conseil d'administration du Lycée Emile Zola en remplacement de Madame Christine RIVAULT.

Etant ici précisé que Monsieur LANGLAIS reste membre pour siéger au sein du conseil d'administration du lycée Emile Zola conformément à la délibération numéro 2020-198 du 21 juillet 2020 susvisée.

OFFICE DE TOURISME – REMPLACEMENT D'UN DELEGUE

Monsieur le Maire indique que par délibération numéro 2020-205 en date du 21 juillet 2020, Madame Christine RIVAULT avait été désignée comme déléguée pour siéger au sein du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme.

Suite à sa démission de son mandat de conseillère municipale, il doit être procédé à l'élection d'un nouveau délégué du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'exploitation de la régie « Office de Tourisme ».

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, cette élection est faite au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il est ici précisé que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter à main levée.

Est candidate : Madame Isabelle BOTCAZOU

A l'issue du scrutin, et à l'exception de Madame Ghizlan CHOUAYB qui s'abstient, Madame Isabelle BOTCAZOU est déclarée élue pour la durée du mandat municipal pour siéger au conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme, en remplacement de Madame Christine RIVAULT.

Etant ici précisé que les autres membres du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisimes restent inchangés.

Monsieur le Maire : *merci à tous. Vous êtes bien installée Madame BOTCAZOU. Merci encore et bienvenue dans notre conseil municipal.*

On en profite pour saluer notre hôpital public qui vient d'obtenir la certification avec la HAS – Haute Autorité de Santé, une certification de qualité. Un immense merci à tous les soignants, les médecins, les cadre et à toute l'équipe de l'hôpital public de Châteaudun. C'est important pour notre ville.

NOUVEAUX CADRES D'EMPLOIS ELIGIBLES AU R.I.F.S.E.E.P.

L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (I.F.S.E.) Monsieur le Maire indique que le décret publié le 29 février 2020 modifie le décret n°91-875, relatif au régime indemnitaire, qui établit les équivalences avec la fonction publique de l'Etat des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, dans le respect du principe de parité. Ce décret établit une équivalence provisoire avec des corps de l'État bénéficiant du R.I.F.S.E.E.P. afin que des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale non encore éligibles puissent bénéficier du R.I.F.S.E.E.P..

Aussi, lorsque les corps historiques équivalents de l'État bénéficieront à leur tour du R.I.F.S.E.E.P., ceux-ci seront à nouveau les corps de référence.

L'attribution du R.I.F.S.E.E.P. aux nouveaux cadres d'emplois concernés nécessite de prendre une nouvelle délibération. Il s'agit notamment des :

- Ingénieurs territoriaux
- Techniciens territoriaux
- Conseillers socio-éducatif
- Assistants sociaux éducatifs
- Moniteur-éducateurs et intervenant familiaux
- Psychologues
- Sages-femmes
- Puéricultrices cadre de santé
- Cadres territoriaux de santé infirmiers et technicien paramédicaux
- Cadre territoriaux de santé paramédicaux
- Infirmiers
- Techniciens paramédicaux
- Éducateurs de jeunes enfants
- Puéricultrices territoriales
- Infirmiers territoriaux en soins généraux
- Auxiliaires de puériculture
- Auxiliaires de soins
- Directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique
- Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives

Détermination des groupes et des montants plafonds :

Monsieur le Maire propose de fixer les groupes et de retenir les montants maximums annuels suivants :

GROUPES	FONCTIONS/POSTES DE LA COLLECTIVITE	MONTANT ANNUEL MAXIMUM DE L'IFSE	MONTANTS MAXIMUM ANNUELS CIA
CAT A	INGENIEURS		
GROUPE 1	Directeur général des services	36 210 €	1000 €
GROUPE 2	Directeur général adjoint des services ; Directions fonctionnelles	32 130 €	1000 €
GROUPE 3	Directions opérationnelles, Responsable de service	25 500 €	1000 €
CAT B	TECHNICIENS		
GROUPE 1	Responsable de service	17 480 €	1000 €
GROUPE 2	Adjoint au responsable de service, coordonnateur	16 015 €	1000 €
GROUPE 3	Collaborateur avec expertise	14 650 €	1000 €

GROUPES	FONCTIONS/POSTES DE LA COLLECTIVITE	MONTANT ANNUEL MAXIMUM DE L'IFSE	MONTANTS MAXIMUM ANNUELS CIA
CAT A	EDUCATEURS JEUNES ENFANTS		
GROUPE 1	Responsable de service	14 000 €	1000 €
GROUPE 2	Adjoint au responsable de service, coordonnateur	13 500 €	1000 €
GROUPE 3	Agent d'exécution	13 000 €	1000 €

GROUPES	FONCTIONS/POSTES DE LA COLLECTIVITE	MONTANT ANNUEL MAXIMUM DE L'IFSE	MONTANTS MAXIMUM ANNUELS CIA
CAT A	PUERICULTRICES - INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX		
GROUPE 1	Responsable de service	19 480 €	1000 €
GROUPE 2	Collaborateur	15 300 €	1000 €
CAT C	AUXILIARES DE PUERICULTURE, AUXILIARE DE SOINS		
GROUPE 1	Avec expertise	11 340 €	1000 €
GROUPE 2	Agent d'exécution	10 800 €	1000 €

GROUPES	FONCTIONS/POSTES DE LA COLLECTIVITE	MONTANT ANNUEL MAXIMUM DE L'IFSE	MONTANTS MAXIMUM ANNUELS CIA
CAT A	DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS TERRITORIAUX D'ETABLISSEMENT ARTISTIQUES		
GROUPE 1	Directeur de service	36 210 €	1000 €
GROUPE 2	Directeur adjoint	32 130 €	1000 €
GROUPE 3	Responsable de service	25 500 €	1000 €
GROUPE 4	Collaborateur avec expertise	20 400 €	1000 €

GROUPES	FONCTIONS/POSTES DE LA COLLECTIVITE	MONTANT ANNUEL MAXIMUM DE L'IFSE	MONTANTS MAXIMUM ANNUELS CIA
CAT A	CONSEILLERS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		
GROUPE 1	Directeur de service	25 500 €	1000 €
GROUPE 2	Responsable adjoint	20 400 €	1000 €

GROUPES	FONCTIONS/POSTES DE LA COLLECTIVITE	MONTANT ANNUEL MAXIMUM DE L'IFSE	MONTANTS MAXIMUM ANNUELS CIA
CAT A	CONSEILLERS SOCIAUX EDUCATIFS		
GROUPE 1	Responsable de service	25 500 €	1000 €
GROUPE 2	Adjoint au responsable de service, coordonnateur	20 400 €	1000 €

GROUPES	FONCTIONS/POSTES DE LA COLLECTIVITE	MONTANT ANNUEL MAXIMUM DE L'IFSE	MONTANTS MAXIMUM ANNUELS CIA
CAT A	ASSISTANTS SOCIAUX EDUCATIFS		
GROUPE 1	Responsable de service	19 480 €	1000 €
GROUPE 2	Adjoint au responsable de service, coordonnateur	15 300 €	1000 €

GROUPES	FONCTIONS/POSTES DE LA COLLECTIVITE	MONTANT ANNUEL MAXIMUM DE L'IFSE	MONTANTS MAXIMUM ANNUELS CIA
CAT A	PSYCHOLOGUES, SAGES FEMMES, PUERICULTRICES CADRE DE SANTE, CADRES DE SANTE INFIRMIERS ET TECHNICIENS PARAMEDICAUX, CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX		
GROUPE 1	Responsable de service	25 500 €	1000 €
GROUPE 2	Adjoint au responsable de service, coordonnateur	20 400 €	1000 €

GROUPES	FONCTIONS/POSTES DE LA COLLECTIVITE	MONTANT ANNUEL MAXIMUM DE L'IFSE	MONTANTS MAXIMUM ANNUELS CIA
CAT A	INFIRMIERS, TECHNICIENS PARAMEDICAUX		
GROUPE 1	Responsable de service	9 000 €	1000 €
GROUPE 2	Collaborateur	8 010 €	1000 €

Les montants annuels de référence de l'IFSE tels que définis par l'organe délibérant sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents occupés sur un emploi à temps non complet. Par ailleurs, pour les agents à temps partiel ces montants sont réduits dans les mêmes conditions que le traitement.

a. La prise en compte de l'expérience professionnelle :

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle.

Il est proposé de retenir les critères de modulation suivants :

- L'approfondissement de la connaissance de l'environnement de travail et des procédures :
 - L'interaction avec les différents partenaires
 - La connaissance des risques
 - La maîtrise des circuits de décisions ainsi que d'éventuelles étapes de consultation
- L'acquisition de compétences permettant de s'approprier la situation de travail :
 - L'autonomie
 - La diversité des missions, des tâches effectuées
 - Les multi-compétences
 - La polyvalence
- L'approfondissement des savoirs techniques et de leur utilisation.

b. Le réexamen

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen dans les cas suivants :

1. en cas de changement de fonctions ou d'emplois,
2. en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours,
3. **au moins tous les 4 ans**, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ...).

Ce réexamen pourra donner lieu à une réévaluation du montant annuel de l'IFSE, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire découlant des montants maxima définis au point d. de la présente délibération.

c. La périodicité de versement :

L'IFSE est versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

L'IFSE décidée par l'autorité territoriale fait l'objet d'un arrêté individuel.

L'INSTAURATION DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (C.I.A.) - Part facultative du RIFSEEP :

a. Rappel du principe

Le complément indemnitaire annuel (CIA) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir appréciés au moment de l'évaluation annuelle.

Le montant individuel de chaque prime ou indemnité sera défini par l'autorité territoriale dans les conditions énoncées ci-dessous.

L'attribution individuelle du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

b. Les bénéficiaires

Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) est attribué, selon les modalités ci-après et dans la limite des plafonds applicables à la Fonction Publique d'Etat aux :

- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ayant au moins 1 an d'ancienneté dans la collectivité.

c. La détermination des montants maxima de C.I.A.

Le CIA pourra être versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement personnel de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel et pourra tenir compte de :

- La Réussite des objectifs assignés lors de l'entretien professionnel
- La capacité à travailler en équipe
- La Prise en compte des remarques formulées lors de l'entretien professionnel
- L'investissement personnel dans l'exercice des fonctions (force de proposition, autonomie, polyvalence...)

La part du CIA correspond à un montant maximum, fixé par l'organe délibérant, déterminé par groupe de fonctions et par référence au montant de l'IFSE dans la collectivité.

Les montants individuels sont fixés par l'autorité territoriale, dans la limite du montant annuel maximum retenu par l'organe délibérant. Ce montant pourra être affecté d'un coefficient de modulation, compris entre 0 et 100%, pour chacun des bénéficiaires listés ci-dessus, en fonction des critères adoptés par l'organe délibérant.

Le CIA attribué individuellement sera revu annuellement à partir des critères figurant dans l'entretien annuel sur les compétences et la manière de servir.

d. La périodicité de versement du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.)

Le complément indemnitaire annuel fera l'objet d'un versement en une seule fois et ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre. Le versement a lieu en année N, en tenant compte de l'évaluation professionnelle portant sur l'année N.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

Le Comité technique a émis un avis favorable.

La commission « Ressources » a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Adopte cette proposition.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE POSTES A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Direction des ressources humaines :

Il s'avère nécessaire de reconsidérer les temps de travail des agents du pôle remplacement à la direction des ressources humaines qui interviennent pour l'entretien des locaux des différents sites de la municipalité et en remplacement des agents absents dans différents services. Le pôle est composé de 13 agents dont 6 sont à temps non complet. Compte tenu de la charge de travail, les agents travaillent entre 35 et 40 heures par semaine. Les agents à temps non complet effectuent des heures supplémentaires chaque semaine. C'est pourquoi, il s'avère nécessaire de modifier le temps de travail de ces 5 de ces 6 agents. Il est demandé que 5 des postes actuellement à temps non complet (28/35^{ème}) soient requalifiés sur du temps complet.

Direction de l'enseignement :

Suivant la même logique que précédemment, certains agents de la direction de l'enseignement intervenant dans les écoles sont à temps non complet, alors que leur temps de travail réel, compte tenu des tâches qu'elles ont à effectuer est de 35h. Il est proposé, pour les postes de ces 3 agents soient requalifiés à temps complet, afin d'éviter qu'elles effectuent des heures supplémentaires :

- un poste à 33,5/35^{ème}
- un poste à 22/35^{ème}
- un poste à 34,5/35^{ème}

Direction des affaires culturelles :

Dans le cadre de la réorganisation des directions, il s'avère nécessaire que la directrice du pôle attractivité soit assistée dans ses tâches quotidiennes. La médiatrice du musée, adjoint du patrimoine principale 1^{ère} classe à temps non complet à 28/35^{ème}, assistera la directrice du pôle attractivité, son poste sera requalifié à temps complet.

Le Comité technique a émis un avis favorable.

La commission « Ressources » a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Adopte cette proposition de modification du temps de travail.

CREATION D'UN POSTE DE GARDIEN BRIGADIER A LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il s'avère nécessaire de renforcer le service de la Police Municipale afin qu'elle soit davantage présente sur des opérations de prévention, de contrôle et ainsi améliorer la sécurité des dunoises et des dunois. L'ouverture d'un poste de gardien brigadier s'avère donc nécessaire pour renforcer les équipes.

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise la création d'un poste de gardien brigadier à la police municipale.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE – AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour tenir compte des avancements de grade accorder aux agents de la Collectivité au titre de l'année 2020, et pour valider l'avis émis par la CAP en fin d'année 2020, il est proposé de compléter la création des emplois adoptés à ce titre lors de la délibération du 27 février 2020 par la création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe.

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise la création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe au titre de l'avancement de grade.

ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

Monsieur le Maire indique que vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que par dérogation au principe énoncé à l'article 3 du titre 1^{er} du statut général, la ville peut avoir recours aux agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois et conclure pour une durée maximale de douze mois, pendant une même période de dix-huit mois, des contrats pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité,

Considérant que le caractère par nature précaire de tels emplois, nonobstant leur éventuelle récurrence, s'agissant des emplois saisonniers, justifie le recours aux agents contractuels

Les postes ainsi pourvus ne devront pas constituer des emplois permanents de la collectivité.

Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Etant ici précisé que la dépense totale est inscrite au budget communal

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame Ghizlan CHOUAYB qui vote contre, et de Monsieur ROUIDI, Madame KHALIL, Monsieur MARTIN représenté par Monsieur SEIGNEURET, Monsieur SEIGNEURET, Madame SIHOU qui s'abstiennent.

Autorise Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité, pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois,

Autorise Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité, pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois.

Monsieur SEIGNEURET : *juste une remarque concernant cette délibération, comme on vous l'a dit en commission, nous nous interrogeons sur l'accroissement d'activités, j'ai envie de dire, particulièrement dans cette période, même si on espère tous en sortir, mais c'est plus sur le débat que l'on a eu avec le*

Rapport d'Orientation Budgétaire, dont on parlera tout à l'heure, où on a pu remarquer, je vous ai d'ailleurs fait la remarque en commission, de cette petite incohérence où à la fois vous dites que vous devez faire des économies en fonctionnement, par rapport au personnel municipal, et vous appelez même, à ce que le personnel municipal, dans certains services, fasse preuve de polyvalence et que vous puissiez, dans certains secteurs d'activités de la collectivité, faire appel à certains agents pour pouvoir effectivement être en capacité de répondre à cette activité et en même temps avec la délibération de ce soir, nous allons faire appel à des contractuels où il est question d'accroissement d'activités.

Ma première question, même si nous l'avons évoqué en commission, vous voyez que je ne vous trahis pas et que nous expliquerons toujours nos votes, nous nous abstenons sur cette délibération ; ma première question est : quel type d'accroissement d'activités visez-vous, au travers de cette délibération ? Et la deuxième c'est de savoir, par rapport à ce que l'on a évoqué sur le Rapport d'Orientation Budgétaire, si vous avez aussi remarqué, je l'ai vu dans votre sourire lors de la commission, qu'il y a avait peut-être une petite incohérence avec le souhait que vous avez de voir les agents municipaux davantage polyvalents, être présents sur d'autres services et au final ne plus avoir besoin de cet accroissement d'activités, et nous avons évoqué le projet que toutes les municipalités ont chaque année, des emplois saisonniers. Est-ce que ce sont des emplois saisonniers ? Voilà les quelques remarques et questions auxquelles nous souhaiterions que vous répondiez.

Monsieur le Maire : *c'est une délibération de principe sur cet accroissement d'activités. Elle est générique, elle est générale, c'est plus large. L'idée, bien sûr, c'est que l'on sorte le plus vite possible de cette pandémie, mais cela ne dépend pas de nous.*

Sur quel type d'activité ? Bien cela peut être l'été, l'hiver sur la patinoire, etc... C'est une délibération de principe qui nous permet, demain, après-demain, à Pâques où à d'autres moments, s'il y a des besoins d'accroissements d'activités, notamment pour notre jeunesse, notre politique jeunesse à laquelle on tient beaucoup, on pourra palier

Monsieur SEIGNEURET : *c'est-à-dire, que nous n'aurons pas de délibération sur des emplois saisonniers ?*

Monsieur le Maire : *s'il y a besoin de le compléter peut-être juridiquement je pense. C'est une délibération de principe, mais par exemple si pour la patinoire, il nous faut x personnes en plus, il nous faudra prendre une autre délibération. C'est une délibération un peu cadre, comme on l'a fait et comme on va le faire pour le S.N.U. juste après*

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (S.N.U.)

Monsieur le Maire expose le dispositif du Service National Unique (S.N.U.)

Comment le S.N.U. se déroule-t-il ?

Pendant deux semaines, des jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans participent au séjour de cohésion : un moment de vie collective en dehors de leur département d'origine. Puis, pendant deux autres semaines, ils s'engageront auprès d'une association, d'une administration ou d'un corps en uniforme pour réaliser leur mission d'intérêt général. Enfin, s'ils le souhaitent, ils pourront poursuivre l'aventure avec une période d'engagement de trois mois minimum.

Quels sont les objectifs du S.N.U. ?

Le S.N.U. a quatre objectifs qui visent à faire des jeunes les acteurs de leur citoyenneté.

- Transmettre un socle républicain.
- Renforcer la cohésion sociale.
- Développer une culture de l'engagement.
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Quelles sont les thématiques abordées lors du S.N.U. ?

Sept thématiques sont au cœur du S.N.U..

1. Activités physiques, sportives et de cohésion.
2. Citoyenneté et institutions nationales et européennes.
3. Découverte de l'engagement.
4. Développement durable et transition écologique et solidaire.
5. Autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits.
6. Culture et patrimoine.
7. Défense, sécurité et résilience nationales.

Les services de la mairie de Châteaudun souhaitent accueillir des jeunes dans le cadre du S.N.U. afin de les accompagner dans leur projet de citoyenneté sur des missions qu'ils effectueront auprès des dunoise et des dunois.

Le Comité technique a émis un avis favorable.

La commission « Ressources » a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Adopte la mise en place du S.N.U.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Selon les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), les collectivités ont l'obligation de débattre des orientations budgétaires dans un délai de deux mois avant le vote du budget.

L'article D.2312-3 du C.G.C.T. précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ledit rapport a été présenté à la commission « Ressources ».

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Procède au débat sur l'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2021 sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2021 dont l'assemblée prend acte.

20h59 – Monsieur le Maire demande une suspension de séance

21h02 - Monsieur KHAMLACH sort de séance.

21h04 – Monsieur KHAMLACH entre en séance.

21h08 – Madame CHOUAYB quitte la séance.

21h09 – Monsieur le Maire annonce la fin de la suspension de séance et la reprise de cette dernière.

Monsieur le Maire : *je vous ai fait lecture du rapport. Donc, si cela vous va, je vous donne quelques éléments, il y a le contexte international, le contexte national, et bien sur le contexte local. Je vais insister sur trois points et après, il y aura des prises de parole, vous pourrez vous exprimer en tant que groupe et puis on prendra acte de ce rapport.*

Premièrement, cela fait écho avec ce que l'on vient d'entendre, nous héritons d'une situation financière très compliquée. Le contexte local est précisé dans ce rapport d'orientation budgétaire. Premièrement, et on insiste beaucoup dessus, la C.A.F., la Capacité d'Auto-Financement, elle est négative, elle est négative en 20014, en 2015, pour notre ville de Châteaudun, en 2016, en 2017, en 2018 et en 2019. La C.A.F. nette cumulée est à -3.4 millions d'euros entre 2014-2019, c'est le rapport FININDEF qui le montre, vous l'avez en page 7, avec un croquis, un graphique. Donc, on hérite d'une situation financière très compliquée, premier chiffre, premier exemple. Deuxième exemple, la capacité de désendettement s'élevait à plus de 14 ans à notre arrivée en juillet 2020, plus de 14 ans. Ce chiffre est nettement supérieur aux autres communes de la même strate entre 10 0000 et 20 0000 habitants. On a plusieurs villes du département qui se situent autour de 5 ans. On est à 14 ans, capacité de désendettement c'est énorme. Avec les sous-investissements qui n'ont pas été faits, que ce soient sur les véhicules, on a le véhicule d'astreinte ici qui a plus de 200 000 kilomètres, sur le stade de foot, sur nos salles municipales, ici à Gaston Couté et ailleurs, et puis on a trouvé des bâtiments vétustes. C'est un premier point sur lequel je voulais insister.

La Chambre Régionale des Comptes revient dessus très souvent.

Deuxièmement : les tendances. Ce sont des tendances, on est sur des orientations budgétaires, on est sur des tendances pour les recettes. Par exemple, vous posiez la question la semaine dernière pour certains, on est à -40% de recettes sur nos cantines, du fait de la COVID depuis la pandémie sanitaire. Nous avons des recettes en baisse à la Communauté de Communes du Grand Châteaudun, c'est même plus important, pour nos piscines, nos centres nautiques, on est à -50%. Les tendances, ce sont les recettes en baisse. Les tendances aussi sur les dépenses, l'effet maques, COVID, blouses, etc... on est à 100 000 € de dépenses pour notre Ville.

On est sur des tendances, comme le C.G.C.T., nous le demande, deux mois avant le vote du budget, on essaie de les dégager dans ce rapport.

Ce ne sont pas des chiffres à la virgule près, on donne des grandes tendances.

Troisièmement : c'est prudent, c'est prudent en recettes, c'est prudent en dépenses. Ça a été souligné. Vous voyez notre Ville a à peu près un million d'euros de dépense par mois pour la paye des agents, en comptant les assurances et autres. On est à 500 000 € par mois de frais généraux. On est sur des prévisions prudentes. On fait très attention car nous sommes en récession en France d'environ 8% en 2020, selon l'INSEE. Une récession économique très marquée que nous n'avons jamais connue depuis l'après-guerre. En 1993, qui était la première récession, elle était en dessous des 1%, ce qui est déjà énorme, et puis une pandémie qui dure. On entend encore des signaux d'alertes depuis hier, de Dunkerque à Nice, donc il faut que l'on soit prudent, car tout peut évoluer, que ce soit économique, sanitaire, financier, dans un sens ou dans un autre. On est prudent dans ses orientations, on a travaillé avec Monsieur GUY, avec Monsieur DARRACQ et toutes les équipes.

Voilà, les trois points sur lesquels, je voulais insister : une situation financière compliquée, on dégage des tendances, et puis on essaie d'être prudent, on met du conditionnel, on met beaucoup de

conditionnel, car on ne sait où l'on en sera dans 1 an, dans 6 mois, dans 2 ans... en terme financier, en terme sanitaire, dans notre département ou dans notre Ville.

Voilà, les éléments que je vous voulais vous dire, ces éléments de cadrage sur ce R.O.B., rapport d'orientation budgétaire.

Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur HUGUET, seule prise de parole ? Non, Monsieur SEIGNEURET, Monsieur POIRIER et Monsieur ROUIDI, 4 prises de paroles et après je conclurai les échanges.

Monsieur HUGUET : merci.

Monsieur VERDIER, nous avons, ce soir, un débat qui est l'acte fondateur du nouveau mandat qui s'ouvre, votre acte fondateur et les orientations pour les 6 années à venir pour notre Ville.

Le document que vous nous avez fourni est normalement un état des lieux objectif du passé, du passif et l'actif, mais aussi une vision de l'avenir avec un rapport qui est un rappel de vos orientations, de vos projets afin que nous puissions les amender ou en proposer d'autres et dont la Ville de Châteaudun a, à notre sens, besoin.

Malheureusement, le document que vous nous avez fourni ne nous permet pas d'avoir une vision honnête du passé et encore moins de vos choix pour l'avenir. Certes, vous nous donnez un certain nombre de chiffres qui recourent les comptes administratifs précédents et le budget primitif 2020. Ils nous permettent d'appréhender l'existant, mais à aucun moment, nous trouvons dans ce document le déroulé de vos propositions, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement pour les années à venir.

Quid de votre vision de l'avenir de notre Ville ?

Nous retiendrons que la fiscalité est trop lourde et vous décidez de la baisse pour le territoire de la commune soit plus attractif. Parfait. Mais ce choix nous devons le payer et à quel prix ? Peut-être la suppression d'une école et encore cet abandon va nous coûter, au final, bien plus que vous ne le laissez entendre et pour rien.

Premier acte, première catastrophe.

Dans votre document, aucune de vos propositions, en investissement, n'est chiffrée, même la halte-garderie du Bois des Gâts, projet déjà prévu par la municipalité précédente et qui a été, à l'époque, clairement chiffrée, ne l'est plus dans le document actuel.

La réhabilitation du théâtre pour quel montant d'investissement ? La place de la Liberté, même question ?

Quant au reste, n'en parlons pas. De petits investissements très flous qui ne servent qu'à compléter votre liste, non exhaustive, comme vous le dites, mais particulièrement courte.

Aucune référence faite aux investissements comme vous nous en aviez parlé précédemment pour les écoles, afin de prévoir l'accueil des enfants, suite à l'abandon de votre projet de reconstruction de l'école Jean Macé. Je suis désolé de rebondir sur l'intervention de tout à l'heure, mais, je n'avais pas prévu que des parents d'élèves soient présents. Ne pensez pas que je sois à l'origine de leur présence.

Sans compter vos projets : réfection de voirie, réorganisation du C.T.M. et à l'instant même, vous venez de nous dire qu'un certains nombres de nos bâtiments et de nos outils qui sont dégradés : investissements de matériels pour permettre à nos agents de travailler dans de bonnes conditions, isolation de nos bâtiments afin de faire des économies d'énergie, etc..., les exemples pourraient être nombreux.

Votre document n'est tout bonnement pas à la hauteur...mais je vais faire une pause car vous ne m'écoutez plus...je vous remercie. Je reprends.

Je disais que votre document n'était tout bonnement pas à la hauteur de ce qu'il devrait être. Reprenez, pour exemple, les précédents, et découvrez ce que vous auriez dû nous fournir comme document.

Vous faisiez, tout à l'heure, référence à la Chambre Régionale des Comptes, je pense qu'elle va pouvoir vous faire pleins de remarques, elle qui souhaite, et à juste titre, que les masses financières des orientations soient chiffrées. Je pense qu'avec votre document elle sera servie.

Je n'en dirai pas plus par rapport à votre Rapport d'Orientation Budgétaire.

Monsieur VERDIER, pour ma part, je pense que nous devons relancer le projet de reconstruction de l'école Jean Macé, excusez-moi je n'avais pas prévu, projet structurant dont nos enfants et notre Ville

ont besoin car en effet, si la population se plaint, à juste titre, de payer trop d'impôts, que dire de l'impact de vos choix. Elle se plaindra encore plus de ne pas avoir de services. Nous avons déjà dépensé plus de 600 000 € mandatés sur le budget 2020, pour cette école, plus les indemnités aux entreprises, qui seront sûrement nettement supérieures au 5 %, comme vous l'espérez. 5% du marché. Tout cela pourquoi ? Pour rien. Sans compter les entreprises qui avaient fait confiance à la parole de la collectivité. Je vous rappelle que nous en étions juste avant la signature des O.S. et qui, grâce à votre décision, sont en redressement judiciaire et risque peut-être de disparaître. Merci pour le développement économique de notre commune. Belle manière d'être attractif, comme vous le dites. Malheureusement, je doute que la baisse des impôts vienne compenser l'image délétère que vous renvoyez. Nous verrons lors du budget primitif comment vous articulez tout ça.

Vous avez dit, Monsieur VERDIER, lors de la commission, du moins votre D.G.S., que pendant 30 ans, les élus qui avaient géré cette commune, avaient vécu au-dessus de leurs moyens. C'est avec tristesse, que je constate qu'aujourd'hui, vos choix, nous conduisent vers une période où nous allons vivre nettement en dessous de nos besoins.

Monsieur SEIGNEURET : merci Monsieur le Maire. Comme le veut la tradition, nous évoquons ce soir vos orientations budgétaires, sur l'année 2021, mais aussi avec des perspectives sur les années de votre mandat.

Avant toute chose, nous souhaitons vous faire une remarque concernant le délai de convocation aux diverses commissions, il y a une large marge de progression, vous en conviendrez.

C'était silence radio pendant plus de deux mois, puis nous avons reçu une convocation le mardi 16 février pour une commission municipale le jeudi 18 février, soit un laps de deux jours pour une masse importante d'informations à absorber et à analyser. Peut-être qu'un peu plus d'anticipation de votre part éviterait que nous pensions certainement à tort ou précipitamment...

Merci de respecter les élus de la minorité, même si ce n'est pas votre souci principal et majeur. Nous l'avons bien compris.

Pour en venir à votre rapport, notre collègue Thierry MARTIN, qui est absent ce soir et qui s'en excuse l'a disséqué. Ce rapport suscite de nombreuses interrogations et requiert de multiples vérifications. Il s'agit de s'assurer que notre compréhension de votre rapport soit correcte et sincère. Et nous aurons l'occasion de nous y attarder lors de la présentation du budget 2021 qui nous semble être le moment clé du début de votre mandat.

Néanmoins, voici quelques remarques sur ce rapport d'orientation budgétaire :

Page 7 : vous mentionnez « la capacité de désendettement s'élevait à plus de 14 ans à l'arrivée de la nouvelle majorité. »

Il s'agit de sémantique, mais il nous paraît plus opportun de mentionner au 1^{er} janvier 2020 puisque l'ancienne municipalité à œuvrer jusqu'à fin juin 2020 et que les chiffres de 2020 leur appartiennent au moins pour les six premiers mois de l'année dernière...Je pense que vous nous avez entendu lors de la commission, il y a quelques jours.

Page 11 : vous parlez de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Pouvez-vous nous expliquer l'augmentation de 530 803 € soit + 32,70% sur le compte 65 « Subventions versées » ? J'espère que vous y apporterez une réponse.

Toujours sur cette page dans le domaine de la meilleure maîtrise des dépenses de personnel, sur la page 11 et 12, vous mentionnez : « En 2020..., ceci, n'impliquera pas de hausse substantielle par rapport à 2019 et pourra être contenue à une hauteur d'environ 12 M€ ». Au passage, nous pensons que vous vouliez certainement dire 2021 au lieu de 2020. Cela doit être une coquille.

La hausse substantielle est tout de même de 722 772,06 € soit une hausse de 6,47%, soit une augmentation par agent (295 agents dans la collectivité selon les sources que vous nous donnez) de 2 619€. Je présume que chaque agent sera content d'apprendre cette augmentation pour 2021.

Si nous ramenons cela au Compte Administratif estimé 2020 qui nous paraît être le comparatif plus proche de la réalité, alors l'augmentation s'établit à 938 184,27 € sur la masse salariale, soit 8 ;56% une augmentation de 3 180€ par agent. Encore une fois, ils seront ravis.

Alors, Monsieur le Maire, si ces chiffres en hausse ne vous paraissent pas substantiels, qu'est-ce que vous qualifiez de substantiel ? Ou n'est-ce que le résultat de vos promesses et de votre politique d'embauche ou de postes que vous nous soumettez au conseil municipal et dont nous ignorons les rémunérations.

Sur la page 14, vous parlez de la fiscalité locale : une modification des taux.

Je vous l'avais dit lors d'un conseil municipal précédent, je parlerai ce soir d'affichage. Une baisse du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est annoncée à -13,80% soit un taux futur de 26,60%, vous le baissez de 4 points, un peu plus de 4 points.

Pouvez-vous nous indiquer la cohérence de votre politique, comme je vous l'ai demandé en commission, avec l'augmentation de ce même taux, sur les propriétés bâties, sur la taxe foncière, au sein du Grand Châteaudun engendrant une augmentation de ce taux de 2,45% à 5,05%, pour les taux, soit une augmentation de + 106,12% ? Vous prenez aux Dunois d'une main ce que vous leur reprenez de l'autre.

Bien évidemment, dans ce rapport d'orientation budgétaire, mais je ne m'y attarderai pas, nous regrettons l'absence du projet de l'école Jean Macé. C'est une erreur et c'est un regret.

En conclusion, je vous épargnerai bien évidemment ce soir tous les détails et tout ce que nous avons pu trouver comme incohérence, mais nous vous rappelons Monsieur le Maire et nous le rappelons qu'un budget sincère doit être voté par les élus du conseil municipal et vous rappeler souvent, Monsieur le Maire, que la préfète d'Eure-et-Loir vous a contacté au début de votre mandat, en juillet dernier, pour vous signifier l'insincérité du budget 2020 présenté par l'ancienne municipalité et qui a été voté.

Ne devenez pas l'arroseur arrosé ! Nous serons très attentifs à la sincérité de vos documents, des chiffres et de vos choix, même si nous en contestons la plupart.

Nous pensions que le document transmis lors du conseil municipal du 17 décembre dernier, concernant la capacité d'accueil des élèves dans les écoles dunoises, et toujours en ligne sur le site de la Ville, n'était qu'un document mal interprété et mal renseigné. Il s'agissait en fait d'un faux, et nous avons délibéré et nous avons voté à partir de ce document. Force est de constater que votre rapport d'orientation budgétaire souffre lui aussi de nombreuses anomalies et incohérences. Nous aurons l'occasion d'en reparler et nous y reviendrons au moment du vote du budget.

Cela commence à faire beaucoup trop.

Merci d'avance pour les réponses que vous voudrez bien nous apporter aux quelques questions que je viens et que nous venons de vous poser.

Monsieur POIRIER : *monsieur le Maire, chers collègues, après une année 2020 marquée par un contexte économique et sanitaire pour le moins particulier, l'exercice 2021 devrait être à nouveau pénalisé par une consommation des ménages encore contrainte, malgré une thésaurisation importante, une levée progressive et incertaine des mesures sanitaires et toujours un potentiel risque de confinement.*

C'est au cœur de cette pandémie qu'il vous a fallu établir ce rapport d'orientation budgétaire et nous avons pleinement conscience de la difficulté de cette tâche, cependant nous ne pouvons pas nous cacher derrière cela, il faut viser demain, tenter de construire un avenir et parvenir à se projeter, c'est l'essence même du rôle de l' élu.

J'ai donc lu avec beaucoup d'attentions et d'intérêts votre rapport d'orientation budgétaire.

Surpris, chers collègues, de lire orientation budgétaire au singulier, j'aurais aimé que nous en ayons plusieurs, mais, même si Victor HUGO disait : « la forme c'est souvent le fond qui remonte à la surface », je ne me suis pas arrêté là et j'ai pris le temps de lire page après page mais c'est avec regret que j'ai découvert un document incomplet, d'une grande vacuité au travers duquel ne figure, selon moi, que trop peu de chiffres mais un certain nombre de commentaires, de contre-vérités qui ne nous permettent ni d'avoir un état réel de la collectivité ni la connaissance de vos intentions pour Châteaudun et pourtant, Monsieur le Maire, j'attendais une ambition, j'attendais une vision, j'attendais, et ce sont vos mots, une renaissance. Extincta Revivisco.

Je ne vous apprends rien, normalement, en rappelant que le rapport d'orientations budgétaires est un exercice de transparence qui permet à tous d'être informés de l'évolution financière de la ville, d'échanger sur les orientations qui vont préfigurer les priorités du budget primitif 2021. Je suis heureux de lire cette définition à la page 2 mais malheureux cependant de constater que vous n'avez pas été capable de la mettre en œuvre.

A la lecture de ce rapport, et vous vous en doutez, il résulte un certain nombre de questions, d'interrogations sur les chiffres utilisés, sur les termes employés et plus largement sur l'avenir de Châteaudun et la politique que vous souhaitez conduire pour notre ville. Alors, je vois des yeux qui se lèvent au ciel, vous me trouvez peut-être un peu sévère, mais la vérité, c'est que je suis en fait extrêmement déçu car, je pense que, Châteaudun mérite mieux.

Vous me permettrez de poser quelques questions et j'espère qu'après plus de 6 mois de silence, vous puissiez enfin répondre à celles-ci.

Alors, si je reprends dans l'ordre, vous dites, à plusieurs reprises, que nous subissons les répercussions de la pandémie COVID tant sur nos recettes que sur nos dépenses. C'est une question qui vous a été posée en commission, je la repose ici combien ? On ne sait pas. Ce que vous dites est important, je dirais même essentiel, ça doit être étayé de chiffres. Il y a une chose que nous savons, et c'est heureux, il faut le saluer, les dotations de l'Etat n'ont pas baissé, ce qui aurait lourdement affecté, le cas contraire, les finances de notre collectivité.

Vous parlez ensuite de l'épargne, et vous écrivez qu'en 2019 : « l'épargne brute subit une diminution de 10% par rapport 2018 ». C'est vrai, mais, je l'ai dit tout à l'heure, le rapport d'orientation budgétaire est un exercice de transparence et d'honnêteté, vous aurez obligé à dire, qu'en 2020 était inscrite au budget primitif, une hausse de cette épargne et qu'au final, nous constatons ensemble, certes en partie du fait de la crise, que l'épargne brute a augmenté de 127%. Moi, il y a quelque chose que j'ai remarqué, vous l'aurez tous remarqué, c'est qu'en 2021 vous augmentez les dépenses de gestion ce qui entraîne évidemment une diminution de l'épargne de 34% par rapport à 2019. Donc, vous critiquez la municipalité précédente mais finalement vous faites moins bien.

Nous constatons depuis 7 mois, sur tous les domaines, que vous avez la fâcheuse habitude de tirer la couverture à vous. Ce rapport n'y dérogera pas, je cite : « l'épargne nette devrait s'améliorer à compter de 2021, avec la nouvelle municipalité », vous auriez pu oser le mot « grâce », nous ne vous en aurions pas voulu. Cependant, pour clarifier les choses, il faut rappeler que 5 emprunts s'arrêteront en 2021 et que cela ne vous appartient pas.

Après cette photographie, en demie teinte, en noir et blanc de l'état de notre collectivité, nous arrivons aux perspectives, aux orientations, enfin ce qui auraient dû être les perspectives et les orientations. Débutons avec la section de fonctionnement.

Si on s'en tient uniquement à vos commentaires, nous nous réjouissons de lire, je cite : « que vous prévoyez une maîtrise des dépenses de fonctionnement », c'est d'ailleurs ce que proposait votre audit pour sortir de la situation financière que nous connaissons. Or, Monsieur le Maire, ça commence mal. Vous augmentez vos dépenses de fonctionnement de 1,7M€ (soit plus de 9%) par rapport à 2020 et puisque vous me direz que 2020 n'était pas une année de référence, j'ai aussi calculé et cela fait déjà plus de 320K€ par rapport à 2019.

J'entends cette augmentation, certes, mais nous aurions aimé une vision plus détaillée, notamment dans la partie des charges à caractère général, pour lesquelles nous voudrions connaître la part de l'alimentation, des transports collectifs, Monsieur MACHUREZ de votre prochaine saison culturelle. Nous aurions, par exemple, aimé savoir si vous prévoyez la Foire aux Laines car c'est évidemment une dépense importante pour notre collectivité qu'elle ait lieu ou non cela a un impact. Nous aurions aimé en savoir davantage sur les animations. Les animations étaient une promesse de campagne et vous aviez mis ce point en application dès votre arrivée, et nous l'avons salué, mais nous aurions souhaité qu'un chiffre soit porté sur ces animations pour 2021. Je ne parle pas uniquement du nombre de feux d'artifices que vous tirerez en 2021 mais bien du montant global de votre budget animations.

On arrive à la masse salariale, qui depuis 2015 est maîtrisée et ce, malgré l'évolution de la réglementation qui s'impose aux collectivités, cette masse salariale va subir en 2021 une augmentation de 1M€ soit plus de 9% et pourtant, on ne compte plus les départs, notamment d'un certain nombre de personnes de grande compétence. Alors expliquez-nous Monsieur VERDIER. Combien d'emplois créés ? Quelles sont les augmentations de salaire ? Quand, je pense à toutes celles et à tous ceux à qui vous aviez promis des emplois, ça promet, pour les années futures, une grande envolée. Vous qui nous expliquez que depuis votre arrivée, chaque départ définitif de la collectivité fait l'objet d'une analyse fine concernant le recrutement.

Toujours dans la section de fonctionnement, vous évoquez le soutien aux commerces locaux, nous aurions aimé connaître la hauteur de ce soutien. Combien de commerces aidés ou subventionnés ? Lorsque l'on voit que vous préférez, plutôt que de consulter les acteurs locaux, établir une convention avec une société mutualiste orléanaise, nous pouvons douter d'avoir la même définition du mot soutien. Le développement de la politique de soutien en faveur des jeunes, des seniors, combien ? Dans ces dépenses de fonctionnement vous oubliez, je dis oublier car je n'oserais pas penser que vous l'avez fait exprès, de détailler l'augmentation de vos indemnités. Et là, Monsieur le Maire, même si je suis un peu long, permettez-moi de m'arrêter un instant. Vous venez, une fois de plus, d'alerter sur la situation dramatique de la Ville, alors, vous auriez, peut-être, pu montrer l'exemple, or, vous cumulez les indemnités, et permettez-moi de le rappeler, Maire de Châteaudun, Président du Grand Châteaudun, Conseiller Régional, pour un total de plus de 8 000 € par mois. Je me permets de rappeler que cela représente plus de 3 fois le salaire moyen des français. Avec une ville qui a tant de difficultés, là encore, je ne cache pas ma déception.

Alors, certes, vous compensez, en partie cela, en infligeant une baisse de 12% des subventions aux associations. Peut-être que vous ne les aimez-vous, je ne sais pas, mais en tout cas, il faut être précis sur ce point. Comment comptez-vous opérer cette diminution ? Là encore, à la lecture de notre rapport, nous ne le savons pas.

Vous avez fait le choix, et nous le saluons, de baisser le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de plus de 4,2 points, mais dans cet exercice de transparence, il aurait été honnête de préciser, nous ne sommes pas tous conseillers communautaires, qu'il s'agit davantage d'une compensation que d'une baisse, car oui il faut le dire, lorsque vous changez de casquette, et que vous devenez président de la Communauté de Communes vous faites le choix d'augmenter la fiscalité.

Nous arrivons sur la partie la plus intéressante de ce rapport, la section d'investissement. C'est l'expression de vos volontés politiques et lorsque l'on se souvient de vos documents de campagne promettant 10M€ d'investissements chaque année, on a hâte de découvrir les grands projets qui rythmeront votre mandat.

Et là, stupeur, RIEN. Vous évoquez vaguement deux, trois projets, dont la plupart étaient déjà budgétés par la précédente municipalité, mais pas un mot sur la GSP, non avec vous, la friche reste en friche, pas un mot sur la santé, priorité des Dunois, pas un mot sur la sécurité, vous qui prévoyez de prévoir le maillage des caméras de vidéo-surveillance, pas un mot sur les Eglises, vous en aviez fait une promesse

de campagne et il y a de quoi faire, pas un mot sur l'ORT qui vous a été attribué par le Gouvernement, pas de plan pluriannuel d'investissements détaillé, et le plus interpellant dans le contexte que nous connaissons, pas un mot sur les écoles. Pire, et nous en avons eu un triste spectacle ce soir, vous venez d'abandonner le projet Jean Macé. Oui, nous connaissons vos arguments, vous allez nous dire qu'elle est coûteuse, certes, je vous l'accorde, mais elle l'aurait été beaucoup moins si aviez déposé un dossier au titre du plan de relance en Préfecture. Quand on voit comment certaines écoles sont aidées sur notre territoire, nous comprenons que c'est réellement un manque de volonté de votre part.

Si vous considérez, Monsieur VERDIER, qu'un city stade, qu'un parcours de santé sont des projets plus structurants qu'une école, je suis désolée de vous dire que vous vous trompez et que nous ne partageons pas ce sentiment. Car oui, Jean Macé c'est la structure de tout un quartier. Aucun investissement à prévoir dans nos écoles durant les trois prochaines années, constructions, travaux, comment cela est-il possible ? Nous comprenons ce soir, avec regret, clairement les priorités qui sont les vôtres.

Malheureusement, Monsieur VERDIER, nous ne sommes pas là pour vendre du vent, ce rapport d'orientation budgétaire ne peut pas être un élément de plus pour votre communication personnelle. Pas un chiffre, alors que depuis 7 mois, vous auriez pu faire travailler les commissions afin d'établir plusieurs de ces chiffrages, ce n'est pas faute de vous les avoir réclamées depuis le début de ce mandat.

Vous voyez, ce soir, certains m'auront trouvé loin, mais je suis agacé, mais je suis surtout triste, triste pour Châteaudun qui a besoin d'être réveillée. On vous a assez entendu sur ce point pendant votre campagne, vous aviez à ce propos choisi un slogan prometteur, ambitieux « Eteinte, je renais », eh bien, non, en l'état, ces orientations budgétaires ne permettront pas la renaissance tant espérée, mais bien au contraire.

Si je devais résumer, en quelques mots, moins de services, plus de fonctionnement, voilà votre définition de la bonne gestion.

Alors cette fois, pour celles et ceux qui en doutaient encore, nous en sommes sûrs, en 7 mois nous sommes passés de l'amateurisme à une sorte d'incompétence. Au mieux vous n'avez pas travaillé, au pire vous ne connaissez pas à vos dossiers. Vous aviez l'ambition des mots mais vous n'avez pas l'ambition des faits.

Monsieur ROUIDI : *Chers collègues, Monsieur le maire, je vais me permettre de vous faire une lecture de notre position sur ce rapport d'orientation budgétaire à deux voix Pourquoi à 2 voix ? Châteaudun n'a pas commencé à vivre en 2020, Châteaudun est une ville médiévale, Châteaudun a un passé et nous souhaitons donner toute la régularité sur ce passé.*

Nous avons lu avec intérêt et surprise votre rapport d'orientation budgétaire.

L'intérêt, on n'a pas trouvé d'intérêt, puisque nous aurions aimé savoir et connaître les choix de la nouvelle majorité municipale pour notre ville, mais nous n'y avons rien trouvé. Ensuite, nous avons été surpris, plusieurs interrogations sur le caractère approximatif, comme l'ont dit tous les intervenants et surtout l'exploitation de données qui sont un peu biaisantes et désarçonnantes, car on cite des chiffres, des ratios et on n'a même eu la décence de travailler sur, notamment, l'audit que vous avez commandité. On sait que lorsque l'on commande un audit, on lui fait dire tout ce que l'on veut. On aurait bien aimé une commission pour avoir le résultat de cet audit. L'audit donne beaucoup d'informations, d'ailleurs, il a sorti pas mal de chiffres que vous avez occultés et qui sont très représentatifs de ce qui s'est passé lors du mandat dernier.

Nous partageons le même constat concernant le contexte international et national avec l'impact de la crise sanitaire et la COVID19. C'est général, mondial.

La gestion de la crise sanitaire dès mars 2020 a soumis notre ville à une pression importante et inédite sur plusieurs fronts - achats de masques, de gels hydro alcooliques, de gants, la santé de nos agents, la mise en place de protocole sanitaire inédit, etc..., mais la solidarité, le partenariat, la coordination qui a été mise en place très tôt avec le centre hospitalier de Châteaudun, qu'il faut ancrer le plus possible

et surtout la CPTS 28, qui ont permis de faire face et d'affronter les deux vagues ainsi que le quotidien actuel.

Vous abordez dans ce rapport, un contexte local que nous connaissons, quelques uns étaient élus, nous connaissons cette difficulté financière de la ville de Châteaudun et ce bien avant 2014. Mais le contexte de 2020 est différent avec une évolution plus favorable qu'en 2014. Vous étiez au conseil municipal et vous avez suivi tous les débats.

Le choix politique, d'abord, je pense qu'il va falloir refaire un peu l'histoire pour aborder l'avenir. Le choix d'une politique budgétaire raisonnée entre 2015 et 2020 a permis de maintenir le service rendu aux habitants mais dans un strict suivi des dépenses et du bien-fondé du service - le rapport FINIDEV le dit aussi, mais malheureusement nous n'avons pas pu en débattre tous ensemble. - ainsi que la poursuite des investissements utiles au bien être des habitants, utiles au développement de la ville et éligibles à des subventions, s'inscrivant dans des politiques pluriannuelles. On vous a demandé, tout à l'heure, la vision que vous avez sur votre rapport d'orientation budgétaire, on est toujours dans cette attente.

Cette politique s'est inscrite dans la durée et a permis de ne pas recourir à l'augmentation de l'imposition.

On s'était fixé des objectifs de baisser les impôts. Nous n'avons pas pu à cause de la crise financière nationale.

Les dépenses de personnel ont été baissées d'environ 7% durant le dernier mandat, en dépit des revalorisations salariales.

La dette – vous n'en parlez même pas - a diminué de près de 6M€ (-21%). La sincérité que vous avez est aplanie.

La capacité de désendettement s'est nettement améliorée : elle est passée de 17 ans en 2014 à 12,8 ans en 2019 et non de 14 ans comme le dites puisque vous avez pris le chiffre de 2018, alors qu'en 2019 on était à 12,8 ans.

Vous aimez évoquer l'héritage, Monsieur VERDIER, mais notre héritage c'est celui-là, c'est ce que je viens de vous décrire.

Cette gestion a permis le maintien et la réalisation des investissements des grands chantiers comme la Caserne Kellermann avec par exemple le Centre de Santé, la réhabilitation et restructuration de l'école Curie, le regroupement des écoles de Saint Jean. Elle a permis le maintien, et même l'amélioration, des services rendus à la population, comme la qualité de la restauration scolaire, ou l'accès pour tous à la culture. Vous en citez un petit mot en disant que l'épargne de gestion a augmenté à cause de ça, oui, on est fier d'avoir fait la saison culturelle et les Brins de Live gratuits.

Je vais maintenant laisser la parole à Madame KHALIL qui va finir de vous préciser notre position sur ce rapport.

Madame KHALIL : *en effet il est important de re contextualiser les choses, comme l'a dit Monsieur HUGUET un peu plus tôt, un rapport d'orientation budgétaire c'est le passif, l'actif et bien entendu le futur.*

Nous avons cherché, en vain, bien évidemment, une manière sincère le passif, mais nous ne l'avons pas retrouvé. Il était important de rappeler à chacune et à chacun ce qui a été fait et pourquoi cela a été fait.

Monsieur VERDIER, vous héritez, notamment, de la signature de la convention de l'Opération de Revitalisation de Territoire pour 2020-2025 avec les partenaires que sont l'Etat, la banque des territoires, l'Agence Nationale de l'Habitat, Action Logement, l'EPFLI, la Communauté de Communes

du Grand Châteaudun, l'OPH avec comme principal objectif la revitalisation du centre-ville à travers des opérations liées aux commerces et aux logements.

Vous héritez, également, du C.R.S.T. (Contrat Régionale de Solidarité Territorial) soit plus 841 000 € de subventions pour le théâtre, le stade Provost, le centre de loisir maternel au Bois des Gâts, le fameux projet budgété pour que le centre de loisirs maternel puisse rejoindre le Bois des Gâts, les études pour la place de la Liberté, l'école Jean Macé.

Vous héritiez de deux C.R.S.D. pour un montant total de subventions de plus de 8 530 000 €.

Vous avez hérité d'un montant de 1,6M€ de subventions pour le groupe scolaire Jean Macé. Ca apparemment c'est une donnée que vous n'avez pas eue dans les dossiers.

Tout cela, tous ces éléments-là sont entre vos mains depuis juillet 2020.

Que comptez-vous en faire ? C'est la question que je me suis posée en lisant le rapport d'orientation budgétaire, mais nous avons, malheureusement déjà une partie de la réponse puisque vous avez condamné le groupe scolaire Jean Macé et sacrifié ses 240 élèves.

Vous affirmez que vous et votre équipe municipale tenez à instaurer une politique d'un haut niveau d'exigence au service de la population par le maintien de l'existant et de ce qui a été fait par vos prédécesseurs. Est-ce un brin d'honnêteté ? Je me suis également posée la question à la lecture de ce rapport d'orientation ou est-ce une simple erreur de frappe ? Mais comment traduisez-vous cela concrètement ?

Depuis votre arrivée, à cause de votre gestion désastreuse des employés communaux, la ville a perdu en compétences, en mémoire et en expertise au service des Dunoises et des Dunois.

Nous nous interrogeons également sur le recours massif aux contrats précaires avec une baisse des titulaires. Quelles sont vos perspectives ? Quelle est votre gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au sein de la collectivité ? Vous évoquez un haut niveau d'exigence du service rendu à la population mais qui ne se traduit pas concrètement dans vos choix.

Comment le service à la population peut-il s'améliorer avec des services vidés de leurs compétences, des politiques inexistantes comme celle de la famille ou de la petite enfance ? Vous évoquez, dans votre présentation, des actions que nous avons votées, que nous avons encouragées, comme les bons attribués aux séniors, qui est une très bonne idée, mais dont la mise en œuvre à semble-t-il poser pas mal de problèmes, puisque toutes les personnes ciblées n'ont pas reçu ce petit coup de pouce.

Vos orientations n'indiquent aucune priorité, aucune perspective.

Enfin, nous constatons, comme l'ont dit nos collègues, votre souhait de baisser la taxe sur les propriétés bâties (taux passant de 30,86% à 26,60%) soit une baisse de recettes, selon vous, de 543 69 €. C'est une bonne nouvelle pour les Dunois, mais une bonne nouvelle qui va se voir altérer par l'orientation de la fiscalité liée à la Communauté de Communes. Les Dunois doivent-ils s'attendre à une baisse pluriannuelle ou doivent-ils courir le risque de voir les taux augmenter à partir de 2022 ?

Nous déplorons, Monsieur VERDIER, vos arguments de campagne incessants et votre démagogie constante. En six mois, vous avez démontré être le premier détracteur de Châteaudun et n'avoir, absolument, aucun plan, aucune ambition pour notre Ville.

Vos principales orientations prévues dans ce rapport, sont les dossiers laissés par vos prédécesseurs.

La question qui se pose : que ferez-vous une fois ceux-ci terminés ?

Monsieur le Maire merci à tous pas d'autres prises de parole ?

Je réponds sur quelques points par rapport à ce rapport d'orientation budgétaire.

Alors, il y a eu beaucoup d'expressions, je ne vais peut-être pas pouvoir répondre à toutes vos interrogations, mais je suis à votre disposition après si besoin.

On a quelques axes sur lesquels je n'ai pas insisté tout à l'heure : d'abord, on va investir pour baisser les dépenses de fonctionnement : les candélabres, les investissements pour notre C.T.M., pour nos agents municipaux, et à ce sujet-là, on l'a dit, on l'a répété, on investit pour des biens en fonctionnement. Les candélabres sont un bon exemple, si on investit bien, avec du LED, avec des éclairages dernière génération, on peut dépenser 50 à 75% de fonctionnement en moins chaque année. Deuxièmement, on a un axe d'attractivité, c'est la baisse de la taxe foncière du bâti, notamment au niveau de commune.

Après, on peut mettre des chiffres mais, on a été surpris quand on a découvert les dossiers depuis le moins de juillet, surpris dans les chiffres, donc je vous l'ai dit on a choisi d'être prudent, car certain chiffrage, la place de la Liberté, il faut bien qu'on les affine et qu'on les re précise.

Je citerai, par rapport, à la première intervention, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes de décembre 2015, 21 décembre 2015, rapport d'observations définitives sur la gestion du mandat 2008-2014 :

« Dans ce contexte, les marges de manœuvres de la collectivité sont particulièrement réduites : la ville se caractérise par un endettement très élevé par rapport à la moyenne de la strate et des taux de fiscalités très supérieurs aux moyennes (32,18% pour la taxe d'habitation contre 19,90% pour la moyenne) [...] »

« Dans le domaine des marchés public et de la délégation de service public concernant les droits de place, on constate un manque de transparence dans l'établissement des documents de passation et des pièces : par ailleurs, les critères d'attribution des marchés ne sont pas définis avec suffisamment de clarté. ».

C'est page 5 du rapport de la Chambre Régionale des Comptes dans sa synthèse.

« Depuis 2009, les charges poursuivent leur lente progression même si celle-ci demeure contenue, tout en restant à un niveau élevé, s'agissant en particulier des charges de personnel, 895€ par habitant contre 623€ pour la moyenne de la strate. En dépit de cela, aucune inflexion de la politique de la collectivité en matière de pilotage de la masse salariale n'a été décidée. » [...]

Page 33 du rapport de la Chambre Régionale des Comptes de décembre 2015 : « au regard des constats formulés lors de son précédent contrôle, la chambre observe que les équilibres financiers de la commune de Châteaudun, déjà tendus, se sont dégradés. » [...]

Plus loin page 33 : « la CAF brute est en forte baisse en 2014 et la commune a recours à l'emprunt pour financier des investissements qui demeurent importants, malgré une situation financière en dégradation.

Ses marges de manœuvre sont particulièrement réduites avec des taux d'imposition et un endettement plus élevés que la moyenne de la strate. » [...].

Oui on hérite d'un passif important. Je poursuis.

Monsieur SEIGNEURET vous dites : on n'a pas eu le temps. Bon, lire 19 pages en 2 jours, je pense que c'est du domaine du possible. Je pense que c'est faisable

Monsieur SEIGNEURET : *il y a des délais légaux, Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire : *c'est largement possible.*

Monsieur SEIGNEURET : *mais oui bien sûr.*

Monsieur le Maire : *sur la capacité de désendettement, on hérite, oui, d'un passif, d'un passif important.*

Alors Monsieur POIRIER disait, on est fin d'année 2020 on est à 23,4M€ de dettes à la ville de Châteaudun.

Sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et je vais vous répondre à tous les deux, car manifestement vous maîtrisez mal les sujets. Il y a une prévision et un réalisé. On est sur une prévision,

on vous a dit que nous étions prudents En dépenses et recettes. On dépense prudent, on préfère être un peu au-dessus. On ne sait pas ce qu'il va se passer, mais encore une fois, compte tenu de la récession économique, compte tenu de la situation sanitaire actuelle, oui on est en prévision.

Beaucoup de vos questions tournent autour de ça. Oui, il y a le P et le R, le P c'est la Prévision et le R c'est la Réalisation.

Quand on est sur un CA oui on est sur du réalisé, quand on est sur 2021, on est sûr de la prévision. Vous dites + 3180 € par agents, oui en prévision, cela peut donner ça. On est prudent parce que, pour comparer par rapport à 2020, où il y a eu moins de saisonniers, il n'y a pas eu la patinoire, etc., etc., donc bien sûr il y a aussi eu un petit gain.

Sur la baisse des taux et la cohérence politique. Premièrement, cela fait partie de notre engagement lors de la campagne, il faut baisser la taxe foncière de la Ville et il faut que l'on avance dans ce sens, même s'il y a le COVID, même si les budgets sont serrés, même si c'est compliqué.

Je rappellerai, un chiffre, le taux sur Châteaudun de la T.F.P.B. Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est à 30,86%, 30,86% c'est énorme. La moyenne de la strate est entre 22 et 23%, 22 et 23% c'est-à-dire pour les communes 10 000 à 20 000 habitants. Oui, il faut faire un travail dans ce sens-là, sur l'attractivité, sur la compétitivité. Je parlais également tout à l'heure, de SOLIMUT et le gain sur les pouvoirs d'achats que cela va générer.

Et par rapport à votre question, Monsieur SEIGNEURET, non on ne prend pas aux Dunois d'une main pour redonner de l'autre. Ce n'est pas le même budget, il y a un choix qui est fait au niveau du Grand Châteaudun parce que l'on hérite aussi d'un passif, d'une situation financière difficile, il y a 1M€ à aller chercher sur 7M, et il faut les trouver. A Châteaudun, on essaie de revenir doucement, progressivement, cela prendra longtemps, car on part de loin on est à + 33% vs 22% en moyenne sur des communes de même strate. Donc, il faut vraiment faire un travail sur l'attractivité.

Je pense que les techniciens qui sont derrière moi, notamment Monsieur DARRACQ, sur les propos d'incohérence, je pense qu'il va apprécier, il a travaillé des heures et des heures dessus, il vient à peine d'arriver et connaît bien mieux les finances que vous.

Monsieur SEIGNEURET : arrêtez d'attaquer, c'est agaçant. Vous pouvez faire des erreurs, Monsieur le Maire et vos services ne sont absolument pas en cause. Il faut arrêter. C'est mesquin.

Monsieur le Maire : Monsieur SEIGNEURET, s'il vous plaît, je ne vous ai pas interrompu.

Alors concernant Monsieur POIRIER, Monsieur SEIGNEURET, alors il y en a un qui dit il n'y a pas assez de chiffres, l'autre qui dit qu'il y en a trop. Il faudrait accorder vos violons.

Combien sur le COVID ? Je l'ai un peu dit en introduction, ce n'est pas facile à chiffrer, on a pas des effectifs pléthoriques. Sur les cantines, on est à -40% sur les recettes, Monsieur DARRACQ pourra vous le préciser. Sur les effets induits du COVID, les lingettes, les produits de désinfection, etc., on est à 100 000€ plus 100 000€ liés au COVID.

Je reviens encore sur le prévisionnel et sur le réalisé, on est sur un sujet prévisionnel, on est en février 2021, on est sur des orientations budgétaires et encore une fois on est sur des grandes orientations, et on ne peut pas vous donner des chiffres très détaillés. Si on vous donnait des chiffres ultra détaillés, en mettant des affirmations à la place du conditionnel, vous nous direz : vous nous aviez dit que et finalement, vous changez. Donc on est sur des grandes orientations comme on l'a dit en commission.

Sur les recrutements, alors on a moins recruté, on a même des postes à pouvoir, et en plus sur des rémunérations en deçà de ce qui se pratiquait auparavant.

Sur les investissements seront détaillés plus précisément dans le budget. Mais, oui, on hérite d'une situation financière difficile, très difficile et donc on doit être mesuré, en fonctionnement et en investissement, on doit être prudent. Encore une fois, on est dans un contexte sanitaire qui est très important donc il faut que l'on prudent.

Sur Monsieur ROUIDI, on est d'accord sur un point Monsieur ROUIDI, Châteaudun s'est arrêtée de vivre avant 2020, avant notre arrivée et vous en étiez le premier adjoint. Sur le caractère approximatif, j'ai envie de vous dire, ce sont vos dossiers, ce sont de mauvaises prévisions, c'était au doigt mouillé. Il y avait des pages et puis ensuite plus rien, y compris pour le C.R.S.T., il y avait une page.

Monsieur ROUIDI : je ne peux pas vous laisser dire ça Monsieur VERDIER.

Monsieur le Maire : mais si, vous le savez très bien.

Monsieur ROUIDI : vous étiez au conseil municipal. C'est vous qui ratiez les commissions, c'est vous qui ne veniez pas au conseil municipal.

Monsieur le Maire : Monsieur ROUIDI je ne vous ai pas interrompu.

Monsieur ROUIDI : ce serait bien que vous arrêtiez de mentir.

Monsieur le Maire : les dossiers, ils sont mal préparés, mal calibrés, sur une page. Tous les acteurs autour de moi me l'ont dit.

Monsieur ROUIDI : le projet Jean Macé était ficelé et vous avez menti aux parents. C'est pour ça qu'ils sont venus ce soir.

Monsieur ROUIDI : vous dites que vous n'aviez pas de dossiers, mais c'est faux.

Monsieur le Maire : Monsieur ROUIDI, je ne vous ai pas interrompu et on n'a pas menti aux parents. J'ai pris des notes, regardez. J'essaie de vous répondre sur les différents points demandés

Monsieur SEIGNEURET : vous n'êtes jamais allé aux Commissions d'Appel d'Offres, Monsieur le Maire.

Monsieur ROUIDI : jamais, jamais. Vous n'étiez pas présent.

Monsieur SEIGNEURET : vous avez tout voté jusqu'au 27 février 2021.

Monsieur le Maire : je ne vous ai pas interrompu, Monsieur SEIGNEURET. Merci.

Monsieur SEIGNEURET ; jusqu'au 27 février vous avez tout voté.

Monsieur le Maire : Monsieur SEIGNEURET, vous n'êtes pas discipliné.

Monsieur SEIGNEURET : assumez vos votes, Monsieur le Maire.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Maire : les dossiers n'étaient pas ficelés

Sur l'audit financier, FININDEV, qui travaille avec FININDEV avant juillet 2020, avant notre arrivée, le Grand Châteaudun, il s'avère que j'ai voulu faire un audit financier de début de mandat.

Monsieur ROUIDI : vous l'avez orienté.

Monsieur le Maire : je ne l'ai pas orienté.

Monsieur ROUIDI : bien sûr que si, vous l'avez orienté.

Monsieur le Maire : Monsieur ROUIDI, je ne vous ai pas interrompu.

Monsieur ROUIDI : quand on prend les devis et que l'on compare des villes comme LUCE, MAINVILLIERS, pourquoi on ne prend pas une ville centre comme VIERZON ou NOGENT-LE-ROTRON.

Monsieur le Maire : Monsieur ROUIDI, je ne vous ai pas interrompu.

On a pris FININDEV. Encore une fois, avant notre arrivée, le Grand Châteaudun travaillait avec FININDEV sur les finances et j'ai demandé à la personne qui l'avait fait de le faire pour la Ville et franchement on ne l'a pas orienté.

Il a été pris en compte la structure, il nous a été présenté une fois aux élus et à l'équipe technique et ensuite on l'a mis à la disposition de tout le monde en PDF.

Bon, après, vous avez parlé du gel hydro alcoolique.

Contexte local, oui, politique pluriannuelle, voilà, bon...

Je rappelle la C.A.F. nette est négative. Vous dites : on a un bon bilan. Mais la C.A.F. nette est négative cumulée à 3,4M€ entre 2014 et 2019. Chaque mois, chaque année, vous avez dépensez plus en fonctionnement que ce que vous aviez.

Le service rendu aux habitants : vous vous gaussez sur ce point mais il y avait des nids de poule partout, c'est nous qui avons refait la rue Saint Jean, la rue de l'Eglise à Saint Jean, l'avenue du Général de Gaulle...

Monsieur ROUIDI : il n'y en a plus des nids de poule aujourd'hui ?

Monsieur le Maire : mais il faut rattraper votre retard, il va nous falloir 10 ou 15 ans. Vous investissiez à peine 200 000 € par an sur nos routes alors qu'il aurait peut-être au moins fallu 400 000 €. On est en train d'y travailler avec le D.G.S. et Monsieur DARRACQ. Vous faisiez de la politique à la petite semaine. Vous perdiez le gardien rue Louis Appert, mais vous gardiez la maison, maintenant il faut la chauffer, le bâtiment est détérioré.

Pareil, pour le bâtiment de l'amicale de pétanque. On paye la taxe foncière dessus, on paye le ménage, le bâtiment se détériore. On a 160 bâtiments publics, aujourd'hui, on est une ville de 13 600 habitants et on a du mal à faire face à ces 160 bâtiments publics, voilà la réalité, Monsieur ROUIDI.

J'insiste, on a une récession économique nationale importante, donc on se doit d'être prudent dans nos orientations budgétaires.

On se rend compte et les élus se rendent compte que l'on va devoir 5,3M€ avec le Grand Châteaudun à l'OPH en payant 20 000 € par mois sur 23 ans. 23 ans, 5,3M€, on a fait une estimation par le service des domaines.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Maire : c'est 5M à l'OPH, 7M à Jean Macé, mais vous vous rendez compte ? Mais on va où comme ça 12M€ mais c'est, c'est de l'anti-gestion, c'est lamentable une gestion comme ça.

Monsieur SEIGNEURET : la saison culturelle a repris, Madame FERRE, c'est un beau spectacle.

Monsieur le Maire : dernier point et après on en finira avec ce rapport d'orientation budgétaire. On a raté l'action « Cœur de Ville ». Ça nous coute cher. Il y a 200 villes, 222 villes en France, de mémoire, qui ont eu l'action « Cœur de Ville », qui ont des financements et des subventions à ce titre. Et nous, on ne l'a pas eu. Sur le C.R.S.D. 2, c'est nettement insuffisant, on a des crédits insuffisants pour notre base aérienne.

Monsieur ROUIDI : votre choix, c'est de ne rien faire ? Vous attendez.

Monsieur le Maire : mais non, mais c'est pas ça. Il faut négocier, il faut le relancer, on peut avoir de subsides d'ici là. On est pas dans du fonctionnement, il y a une vraie stratégie. On l'a déjà dit, on est à 819 000€ par an sur l'électricité, sur les candélabres, pareil, rien n'a été entretenu que ce soit dans le quartier Beauvoir, ou à Saint Jean. Sur les véhicules, c'est pareil, la police, elle roule avec des véhicules qui ont plus de 250 000kms.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Maire : *on travaille avec un vaste passif cela va nous prendre des années peut-être même deux mandats.*

Je terminerai juste en parlant de SOLIMUT, car cela fait un gain de pouvoir d'achat aux Dunois, qui vont gagner 27€ par mois grâce à SOLIMUT et c'est une belle économie.

Venez habiter à Châteaudun, on essaie de restaurer l'attractivité avec SOLIMUT, avec la taxe foncière bâtie, avec les animations. Voilà, on va faire au mieux. Sur les animations, encore une fois, on est sur des orientations budgétaires et on précisera les choses, en espérant que l'on puisse sortir de cette crise le plus tôt possible.

Voilà on ne peut pas avancer des chiffres, on est sur des OB.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN – AVENANT A LA CONVENTION REMBOURSEMENT DES FLUIDES DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire indique que vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2016341-0002 du 6 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun.

Considérant les compétences obligatoires exercées par la Communauté de Communes du Grand Châteaudun, notamment la compétence « gestion des équipements culturels et sportifs »,

Considérant que la consommation des fluides eau, électricité et gaz pour le fonctionnement de l'école de musique (sous gestion communautaire) ainsi que la salle Léo Lagrange (gestion municipale), relève d'un compteur commun,

Par délibération numéro 2019-253 en date du 26 septembre 2019, il avait été défini, aux termes d'une convention arrivant à échéance le 31 décembre 2020, les modalités de remboursement de la consommation des fluides de l'école de musique par la Communauté de Communes du Grand Châteaudun.

Il convient de prolonger, par un avenant de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2021, ladite convention.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de remboursement des fluides pour l'école de musique figurant en annexes.

Monsieur SEIGNEURET : *juste une remarque, Monsieur le Maire, sauf erreur de ma part cette délibération n'était pas en commission. Nous avons arrêté notre débat sur le rapport d'orientation budgétaire et après on a parlé de la base aérienne avec les membres de la commission et notamment Madame KABAN et ensuite vous aviez une réunion donc, nous n'avons pas abordé ce point. Ce n'est pas un souci.*

UNITES LOCALISEES D'INCLUSION SCOLAIRE (U.L.I.S.) - PARTICIPATION DES COMMUNES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Monsieur le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant des participations des communes extérieures pour les enfants domiciliés dans ces communes et scolarisés à CHATEAUDUN dans les U.L.I.S.

Au vu de l'article L.212-8 du Code de l'Education, de l'arrêté préfectoral 2005-753 du 11 Août 2005 et du compte administratif 2019, le coût d'un élève en école publique élémentaire s'élève à 1 154,07 €. Il n'existe actuellement aucun surcoût généré par l'accueil des élèves en U.L.I.S.

La commission Familles a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Fixe la participation des communes pour l'année 2020 à 1 154,07 € par élève.

ORGANISME DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (O.G.E.C)-PARTICIPATION POUR L'ANNEE 2020/2021.

Monsieur le Maire précise qu'afin de permettre le versement de la participation de la ville au financement des écoles maternelles et élémentaires privées, il appartient au Conseil municipal d'en fixer le montant pour les enfants domiciliés et scolarisés à Châteaudun en école privée sous contrat. Avec l'entrée en vigueur dès la rentrée 2019 de la loi BLANQUER « pour une école de la confiance », cette participation a évolué prenant en compte dorénavant les élèves de maternelle.

Désormais, les communes sont tenues d'inclure, dans la liste de recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire, tous les enfants âgés d'au moins trois ans.

Au vu de la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 qui précise les conditions de mise en œuvre de la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association et du compte administratif 2019, les dépenses sont suivantes :

- pour un élève scolarisé en école publique maternelle 1 703,67 €
- pour un élève en école publique élémentaire 1 154,07 €

Le nombre d'enfants dunois scolarisés en école privée pour l'année scolaire 2020-2021 est de 93 ; 26 en maternelle et 67 en élémentaire.

Ainsi, la participation de la Ville de CHATEAUDUN pour la même année scolaire s'élève à :

1°) Ecole maternelle

Pour les 26 élèves scolarisés en école privée maternelle 44 295,46 €
Prestations en nature (mise à disposition de personnes et d'équipements – service des sports, service culturel) 1 065,00 €

Participation nette de la Ville..... 43 230,46 €
Soit pour un élève scolarisé en école privée maternelle 1 662,71 €

2°) Ecole élémentaire

Pour les 67 élèves scolarisés en école privée élémentaire 77 322,69 €
Prestations en nature (mise à disposition de personnes et d'équipements – service des sports, service culturel) 15 095,59 €
Participation nette de la Ville..... 62 227,10 €
Soit pour un élève scolarisé en école privée élémentaire 928,76 €

La commission Familles a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Fixe la participation de la commune pour l'année scolaire 2020-2021 à 1 662,71 € par élève dunois scolarisé en maternelle et 928,76 € par élève dunois scolarisé en élémentaire, soit une participation nette de la Ville d'un montant total de 105 457,56 €,
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Monsieur POIRIER : *monsieur Paul MELLON plus président de l'OGEC depuis deux ans je pense.*

POINT INFORMATION JEUNESSE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Monsieur KHAMLACH, adjoint au maire délégué à l'accompagnement de la Jeunesse précise que par leur action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales (C.A.F.) contribuent au maintien et au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie des jeunes adultes et à la prévention des exclusions, au maintien des liens familiaux.

Au travers de diagnostics partagés, les C.A.F. prennent en compte les besoins des familles et les contributions des partenaires. Les habitants et les usagers sont associés à l'expression des besoins sociaux et à la définition des modalités pour les satisfaire.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur des territoires qui en sont dépourvus.

L'offre de service doit bénéficier à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes notamment au travers d'une politique tarifaire adaptée.

Les actions soutenues par la C.A.F. visent à :

- renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles et de tous les territoires ;
- contribuer à la structuration d'une offre « enfance jeunesse » adaptée aux besoins des familles ;

- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

La présente convention encadre les modalités d'intervention et de versement de l'aide au fonctionnement pour l'activité du Point Information Jeunesse pour une durée de trois ans.

Le Point Information Jeunesse (P.I.J.) a pour objet d'assurer à l'échelon local la mission d'information des jeunes, âgés de 15 à 28 ans, en mettant à leur disposition, par tous les moyens appropriés, des informations fiables et actualisées dans tous les domaines qui les concernent (formation, emploi, vie quotidienne, loisirs, santé). Il les accompagne dans leurs recherches d'information ainsi que dans l'élaboration de leurs projets. Dynamique, il réalise également des actions, animations (ateliers, séances collectives d'information...).

L'information jeunesse participe au développement de l'autonomie de tous les jeunes sans distinction. Le P.I.J. est accessible à tous, anonyme et gratuit.

En contrepartie, la C.A.F. s'engage à apporter sur la durée de la présente convention le versement d'une aide au fonctionnement.

L'aide au fonctionnement correspond, pour chaque année, à 40 % des dépenses de fonctionnement inscrites dans les budgets prévisionnels annuels présentés dans la limite de 10 000 €.

La commission Familles a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur KHAMLACH,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention figurant en annexes pour la période 2021-2023 et tous documents afférents à sa mise en place.

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – PRESTATIONS DE SERVICE

Monsieur le Maire précise que la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir, dans le cadre de son action sociale, contribue au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

Elle participe également au financement du fonctionnement du Relais Assistants Maternels de Châteaudun

Afin de définir et d'encadrer les modalités d'intervention de la C.A.F. auprès du R.A.M. de Châteaudun au titre de son activité, du versement de la subvention dite de prestations de service « Relais Assistants Maternels » et le cas échéant pour le financement des missions supplémentaires, il est nécessaire de signer une convention d'objectifs et de financement.

Cette convention de financement est conclue pour une durée de 3 ans pour s'achever le 31 décembre 2023.

La commission Familles a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la C.A.F. pour le Relais Assistants Maternels figurant en annexe.

VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE – REGLEMENT – AIDE LOCALE POUR L'ACQUISITION

Monsieur LEMOINE, conseiller municipal délégué aux espaces verts et à la transition écologique indique que dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités actives, la ville a pour objectifs :

- de réduire les déplacements automobiles,
- d'améliorer l'organisation des circulations et du stationnement,
- de développer les alternatives à la voiture.

Afin de développer et de favoriser l'utilisation du vélo sur le territoire, la ville souhaite instaurer un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique.

Pour être éligible à ce dispositif, le vélo acquis doit répondre à la réglementation en vigueur, au sens de la directive européenne n°2002/24/CE du 18 mars 2002 : « cycle à pédale assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25KM/h, ou plus tôt, si le cycle arrête de pédaler. » (Selon la norme en vigueur).

L'aide pour les Dunois est fixée à 50 € pour l'achat d'un vélo répondant à la norme européenne ci-dessus.

Cette aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique pourra permettre au bénéficiaire de déclencher le bonus écologique de l'Etat qui peut être versé en complément des aides mises en place par les collectivités locales sans que le cumul des deux ne dépasse 200,00 €.

Modalités d'aide à l'acquisition d'un vélo :

Le bénéficiaire devra fournir toutes les pièces justificatives nécessaires à l'instruction du dossier :

- la facture acquittée du vélo,
- un RIB du demandeur,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Il s'engagera également à respecter le règlement fixé pour l'attribution de cette aide tel qu'il est présenté ci-joint.

Il ne pourra être délivrée qu'une seule aide par foyer pendant 3 ans.

Les aides d'acquisition de vélos à assistance électrique seront satisfaites dans l'ordre d'arrivée des demandes en mairie et dans la limite des crédits budgétaires réservés à cette opération pour l'année en cours.

Budget de la subvention

Il est proposé de fixer un budget maximal par an à hauteur de 600,00€

Date de mise en place

Il est proposé de débiter la campagne d'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique à compter du 1^{er} mars 2021.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur LEMOINE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'aide pour l'achat de vélos à assistance électrique telle qu'elle est présentée ci-dessus,

Approuve l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique destinée aux Dunois, à raison d'une aide par foyer, d'un montant de 50,00 € ce qui permettra de déclencher le bonus écologique de l'Etat sans que le cumul des deux aides ne dépasse 200,00 €,

Approuve le règlement d'attribution de l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique joint en annexe, Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dispositif.

ADHESION A LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (I.R.V.E.) » DEVELOPPEE PAR ENERGIE EURE-ET-LOIR

Monsieur LEMOINE, conseiller municipal délégué aux espaces verts et à la transition écologique précise que vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu les statuts du Syndicat ENERGIE Eure-et-Loir habilitant celui-ci à mettre en place et organiser, à la demande de ses membres et en leur lieu et place, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

Vu les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » arrêtées par ENERGIE Eure-et-Loir,

Considérant qu'ENERGIE Eure-et-Loir exerce pour le compte de la ville de Châteaudun la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution publique d'électricité et est à l'origine d'un maillage du département en infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

Considérant que la ville de Châteaudun se porte candidate à l'implantation de bornes de recharge sur son territoire,

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur LEMOINE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Approuve l'adhésion de la ville de Châteaudun à la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » développée par ENERGIE Eure-et-Loir pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures publiques de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, ce transfert étant effectif à compter du 1^{er} avril 2021,

Accepte sans réserve les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » arrêtées par ENERGIE Eure-et-Loir,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet,

Autorise le versement des participations financières dues à ENERGIE Eure-et-Loir en application des conditions administratives, techniques et financières pour l'exercice de ladite compétence approuvées par la présente délibération,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Monsieur HUGUET : *quels sont les lieux d'implantation qui sont prévus pour les bornes et y a-t-il une quantité de borne aujourd'hui qui est prévue ?*

Monsieur LEMOINE : *il y aura deux bornes double pour chaque lieu en recharge rapide. Il y en a une qui sera sur la place du 18 Octobre et il y en a une qui sera sur le petit parking en face l'OPH.*

Monsieur le Maire : *c'est quelque chose d'attractif qui peut attirer. Nous avons fait le point avec Monsieur LEMOINE et les experts d'ENERGIE Eure-et-Loir, qui disent qu'une voiture peut venir et faire un détour de 20 kms pour trouver un point vert où on peut se recharger. C'est un service public et cela peut aider nos commerces et commerçants car les propriétaires de véhicule peuvent consommer dans vos villes le temps de charger leur véhicule.*

HOTEL SAINT MICHEL – ACQUISITION LICENCE IV

Madame LECOUSTRE, adjointe au maire déléguée à la promotion de l'artisanat, des commerces, des restaurants et de l'agriculture indique que suite à la fermeture de l'hôtel Saint Michel la ville souhaite préserver le tissu économique en se portant acquéreur de la licence d'exploitation d'un débit de boisson de 4^{ème} catégorie.

Le propriétaire du fonds de commerce, Madame COLIN, souhaite procéder à la vente de cette licence IV pour un montant de 100,00 €.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame LECOUSTRE,

Après avoir délibéré,
Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Approuve l'acquisition d'une licence IV pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4^{ème} catégorie au prix de 100,00 €,
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette acquisition,
Autorise l'inscription des crédits correspondants au budget 2021.

Monsieur le Maire : *là aussi, on a le souci de payer le moins cher possible.*

MARCHE DE PRESTATION DE TONTE DES PELOUSES

Monsieur le Maire indique que le marché de prestation de tonte des pelouses sur le territoire de la commune de Châteaudun est arrivé à échéance le 31 décembre 2020, il y a eu lieu de procéder à une nouvelle mise en concurrence suivant une procédure d'appel d'offres en application des articles L. 2124-1, R. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

Le nouveau marché prendra effet à sa date de notification pour l'année 2021, il sera ensuite éventuellement reconductible trois fois pour des périodes d'un an.

Le marché est alloti et est composé de trois lots :

- . lot n° 1 partie Ouest,
- . lot n° 2 partie Est,
- . lot n° 3 lot réservé à des structures d'insertion par l'activité économique employant des travailleurs défavorisés, conformément à l'article L. 2113-13 du Code de la Commande Publique.

Les membres de la commission d'appel d'offres réunis le 17 février 2021 ont pris connaissance et étudié le rapport d'analyse des offres.

Ils ont décidé, à l'unanimité, d'attribuer le marché aux entreprises et pour les montants annuels suivants et de ne pas donner suite à la variante exigée pour la prestation de tonte des pelouses du camping municipal pour l'année 2021, qui est réalisée par le prestataire en charge du gardiennage du camping :

Lots	Entreprises retenues	Montant annuel HT	Montant annuel TTC
Lot n° 1 partie Ouest 10,35 ha	FONTAINE PERE & FILS 28200 Moléans	51 095,80 €	61 314,96 €
Lot n° 2 partie Est 14,80 ha	FONTAINE PERE & FILS 28200 Moléans	70 400,40 €	84 480,48 €
Lot n° 3 lot réservé à des structures d'insertion par l'activité économique 5,98 ha	DUNOIS PERCHE INSERTION Association non assujettie à la TVA 28200 Châteaudun	26 312,00 €	26 312,00 €
MONTANT TOTAL ANNUEL		147 808,20 €	172 107,44 €

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.

AERO-CLUB DE CHATEAUDUN – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur LABELLE, conseiller municipal délégué à la promotion des sports indique que la ville souhaite soutenir l'aéro-club de Châteaudun afin qu'il puisse assurer la continuité aéronautique sur la base aérienne de Châteaudun et ce même après le 1^{er} avril prochain, date de la cession du site à la Communauté de Communes du Grand Châteaudun.

Pour ce faire, il est nécessaire que l'aéro-club de Châteaudun trouve des maîtres instructeurs pour aider à la formation des pilotes qui passe nécessairement par la réalisation des stages dont le coût s'élève à environ 12 000,00 €.

Pour permettre à l'aéro-club de Châteaudun de financer une partie des stages, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de la Ville pour le financement de ces stages à hauteur de 4 000,00 €. L'excédent serait pris en charge par le club et/ou d'autres financeurs.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur LABELLE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000,00 € à l'aéro-club de Châteaudun afin de former des pilotes pour assurer la continuité aéronautique sur la base aérienne, Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce versement.

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DUNOISE – CONVENTION DE FOURRIERE

Monsieur BELHOMME, conseiller municipal, indique que conformément aux dispositions des articles L.211-22 et L211-24 du code rural, il est rappelé qu'il appartient aux maires d'empêcher la divagation des animaux errants et que la présence d'une fourrière animale sur le territoire est obligatoire.

La Société Protection des Animaux du pays Dunois s'engage à exécuter des prestations de fourrière et à recevoir dans son refuge :

- les chiens errants et divagants qui lui seront confiés par les services municipaux habilités et désignés par le Maire de la commune, par la gendarmerie, par la police, par les pompiers, par les particuliers avec un ordre de mise en fourrière de la mairie,
- les animaux des personnes hospitalisées, expulsées ou incarcérées, et les animaux sous séquestre.

Pour bénéficier desdits services, la commune doit passer une convention avec la S.P.A. dunoise pour notamment fixer la participation de la commune à 1,00 € par habitant par an. Pour le cas où la S.P.A.D. devait se déplacer pour aller chercher un animal, cette participation serait majorée des frais de déplacement à hauteur de 0,52 € T.T.C., aller-retour.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur BELHOMME,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière, en annexe, fixant les services apportés par la S.P.A.D. et la participation de 1,00 € par habitant par an en contre parties desdits services.

GESTION URBAINE DE PROXIMITE – CONVENTION CADRE

Monsieur le Maire indique que la Gestion Urbaine de Proximité (G.U.P.) décline le volet Cadre de vie/renouvellement urbain du Contrat de ville 2015/2020, prorogé jusqu'en 2022. La G.U.P. permet d'œuvrer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants du Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (Q.P.V) en mobilisant l'ensemble des acteurs : les services de l'État, la ville, le bailleur HLM, les associations et acteurs locaux, le Conseil Citoyen, les syndicats de copropriété, la Police Municipale, la Gendarmerie, la Justice, les acteurs de l'Éducation et de la Prévention.

L'enjeu de la G.U.P. est d'associer les habitants se positionnant comme acteurs, impliqués de manière positive dans la vie de la cité, notamment les conseillers citoyens.

A ce titre, il y a lieu d'établir une convention entre l'Etat, la Ville et l'Office Public de l'Habitat afin d'une part de renforcer la présence humaine et la sécurité et d'autre part d'améliorer les espaces extérieurs. Cette convention a pour objectifs :

- de définir la méthodologie et les modalités de mise en œuvre de la Gestion Urbaine de Proximité (G.U.P.) du quartier prioritaire de la politique de la ville de Châteaudun (Q.P.V.) ;
- de définir les outils de suivi et d'évaluation du dispositif ;
- de formaliser les engagements des partenaires ;
- d'associer la G.U.P. à l'évaluation des actions conduites dans le cadre de l'abattement de 30 % sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.) du bailleur ;
- de définir les modalités d'implication des habitants.

Cette convention est établie au minimum pour une durée équivalente à celle du Contrat de Ville de Châteaudun, soit jusqu'en 2022.

Elle est susceptible d'adaptations et de révisions chaque fin d'année en fonction des bilans qui seront établis, sur proposition du comité technique.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de Gestion Urbaine de Proximité avec l'Etat et l'Office Public de l'Habitat telle qu'elle figure en annexes.

Monsieur le Maire : *c'est important la GUP. On était avec l'OPH pour faire un relais, pour aider les locataires et avoir une meilleure harmonie avec les 1800 logements.*

DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE – CONVENTION DE DELEGATION

Monsieur le Maire rappelle que vu la loi n°2019-1461 du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui poursuit l'objectif de donner davantage de souplesse à l'exercice de compétences « eau » et « assainissement » et d'apporter des possibilités complémentaires dans l'exercice des compétences eau et assainissement, portant des effets dès le 1er janvier 2020,

Vu l'article 14 de la loi du 27 Décembre 2019 qui introduit la faculté pour une communauté de communes de déléguer tout ou partie des compétences « eau », « assainissement » et « gestion des eaux pluviales urbaines » à l'une de ses communes membres, tout en en demeurant responsable,

Vu les dispositions de l'article L. 5214-16-1 du code général des collectivités territoriales qui permet à une communauté « compétente » dans un domaine de confier la gestion d'un service à une commune membre, par convention,

Considérant qu'une convention conclue sur ce fondement, n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation, par la Communauté à la Commune, de la gestion des équipements et services, permettant ainsi de garantir la continuité des services et opérations engagées,

Considérant la circulaire Préfectorale DRCL-BLE-CP-2020010-0001 du 10 janvier 2020 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, traitant des modalités d'exercice des compétences relatives à l'eau, l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales urbaines et des indemnités des élus des syndicats,

Considérant la politique « eau » menée par la commune de Châteaudun avec la construction d'une usine de traitement des nitrates, puis d'une usine de traitement des pesticides avec 4 tours à charbon actif, la construction d'un réservoir enterré de 3 000 m³ venant en complément du réservoir sur tour existant, la création et mise en service d'un nouveau forage, tous ces investissements étant supportés par les abonnés de la Commune au travers du prix actuel de l'eau,

Considérant que ces investissements réalisés par la commune de Châteaudun antérieurement au transfert de compétences sont appelés à bénéficier aux communes avoisinantes par le biais d'interconnexions à venir,

Considérant que la Commune assure jusqu'ici la planification et la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux grâce aux agents communaux des services techniques et des services administratifs,

Considérant la possibilité qui est donnée par le cadre juridique actuel d'établir des tarifs différenciés sur un même territoire de façon à prendre en compte la réalité des situations locales, et considérant la spécificité du tarif de l'eau pratiqué à Châteaudun, avec une tarification par tranches et un tarif réduit pour les 40 premiers m³,

La Commune et la Communauté de Communes du Grand Châteaudun se sont entendues afin de formaliser des accords conventionnels transitoires de gestion au titre desquels, la Commune continue d'assurer pour le compte de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun, la partie « distribution » de la compétence « Eau potable » du pied des châteaux d'eau jusqu'au compteur des usagers compris et ce, jusqu'au 31 décembre 2025, avec une garantie de conservation du prix actuel de l'eau pour les abonnés.

A ce titre, la convention établie entre la commune et la Communauté de Communes du Grand Châteaudun va définir le périmètre et les modalités d'organisation de la délégation par la Communauté de Communes du Grand Châteaudun à la Ville de ses compétences en matière de distribution de l'eau potable (du pied du château d'eau jusqu'aux compteurs des usagers), ainsi que les modalités techniques et financières de cette délégation, notamment en matière de prix appliqué aux usagers.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation pour la distribution d'eau potable telle qu'elle figure en annexe.

ADHESION A L'ASSOCIATION « MUSEES EN CENTRE-VAL-DE-LOIRE (M.C.V.L.) »

Monsieur MACHUREZ, conseiller municipal délégué aux Musées (Beaux-Arts et d'Histoire Naturelle, CANOPEE) et à la culture indique que l'association « Musées en Centre-Val-de-Loire » coordonne un réseau de 60 musées répartis sur le territoire de la Région, auquel participe le musée de Châteaudun.

Elle propose :

- une communication mutualisée grâce à son site internet,
- la valorisation des collections en donnant aux musées à la possibilité de mettre en ligne leurs fiches d'inventaire,
- la formation des agents lors de journées d'échanges,
- la coordination de projets fédérateurs.

Antérieurement, l'adhésion était nominative et à la charge de l'agent. L'assemblée générale du 24 novembre 2020 de la M.C.V.L. a voté l'instauration d'une adhésion par établissement au prorata du nombre d'agents employés dans le musée.

Compte tenu du nombre d'agents au musée des Beaux-Arts et d'Histoire Naturelle de Châteaudun le montant de la cotisation est, pour l'année 2021, de 150 €.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur MACHUREZ,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise l'adhésion de la Ville à l'association « Musées en Centre-Val de Loire (M.C.V.L.) pour une cotisation de 150 € pour l'année 2021,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette adhésion.

MUSEE D'ISSY LES MOULINEAUX – CONVENTION DE PRET

Monsieur MACHUREZ, conseiller municipal délégué aux Musées (Beaux-Arts et d'Histoire Naturelle, CANOPEE) et à la culture précise que le Musée Français de la carte à jouer et galerie d'histoire de la Ville d'Issy-les-Moulineaux souhaite emprunter un tableau peint par Félix Philippoteaux « La barricade tournée » pour sa prochaine exposition « L'année terrible (1870-1871) » qui se déroulera du 26 mai au 14 août 2021.

Ce tableau, appartenant à la Ville de Châteaudun, est inscrit dans l'inventaire du Musée des beaux-arts et d'histoire naturelle de Châteaudun.

Il sera assuré « tous risques clou à clou » selon la valeur d'assurance donnée par le musée prêteur.

Le prêt se déroulera du 3 mai au 31 août 2021. Une convention sera signée par les deux-parties afin de définir les modalités dudit prêt.

Les frais de transport et d'assurance sont à la charge du Musée Français de la carte à jouer et galerie d'histoire de la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

Un constat d'état sera réalisé lors du départ et au retour des objets.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur MACHUREZ,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt numéro C2021-001 et tout autre document afférent à ce prêt.

MUSEUM DE BLOIS – CONVENTION DE PRET - DEUX SPECIMENS DE BLAIREAUX NATURALISES ET UNE MAQUETTE DE TERRIER

Monsieur MACHUREZ, conseiller municipal délégué aux Musées (Beaux-Arts et d'Histoire Naturelle, CANOPEE) et à la culture indique que le muséum de Blois pour sa prochaine exposition « Le blaireau, de l'ombre à la lumière » qui a commencé le 29 janvier dernier pour s'achever le 20 juin 2021, souhaite emprunter deux blaireaux européens, un adulte et un jeune ainsi qu'une maquette de terrier de blaireau appartenant au Musée des beaux-arts et d'histoire naturelle de Châteaudun.

Le prêt consenti du 11 janvier au 15 juillet 2021 doit faire l'objet d'une convention signée entre les deux parties afin d'en définir les modalités.

Ces objets seront assurés « tous risques clou à clou » selon la valeur d'assurance donnée par le musée prêteur. Les frais de transport et d'assurance sont à la charge du muséum de Blois.

Un constat d'état a été réalisé lors du départ des objets et un autre sera également établi au retour de ces derniers.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur MACHUREZ,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt C numéro 2021-002 et tout autre document afférent à ce prêt.

MUSEE DE LOIGNY-LA-BATAILLE – AVENANT NUMERO 1 - CONVENTION DE PRET AVEC LE MUSEE DE LA GUERRE DE 1870

Monsieur MACHUREZ, conseiller municipal délégué aux Musées (Beaux-Arts et d'Histoire Naturelle, CANOPEE) et à la culture précise qu'un prêt d'une médaille de la fédération des défenseurs des Francs-tireurs de Châteaudun a été accordé au Musée de la guerre de 1870, pour une exposition temporaire « Napoléon III et Gambetta, la guerre ».

L'exposition a été décalée déjà une première fois jusqu'à fin 2020 et depuis le musée de la guerre de 1870 souhaite à nouveau prolonger leur exposition et donc le prêt qui leur avait été consenti jusqu'au 30 juin 2021.

Un avenant à la convention de prêt sera signé par les deux parties. L'attestation d'assurance sera prolongée.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur MACHUREZ,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout autre document afférent à ce prêt.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations n° 2020-371 au n° 2021-031 arrêtées au 28 janvier 2021.

Séance levée à 22H39

Madame Mihaela BLANLOEIL
Secrétaire de Séance